



RENTES GENEVOISES

RAPPORT ANNUEL 2019

L'ADN d'une marque et la culture d'une entreprise se forgent et se façonnent année après année, au gré des succès, mais aussi des difficultés.

A l'occasion de leur 170^e anniversaire, les Rentes Genevoises vous proposent de parcourir le fil du temps, page après page, et de découvrir les étapes essentielles de leur développement, de 1849 à 2019.

Le 21 avril 1847, in extremis, le rapporteur de la commission parlementaire, James Fazy, propose un double amendement, inattendu, au 157^e et dernier article de la Constitution. Il propose d'y faire figurer la mention de la construction d'un asile pour vieillards.

1849. Pour lever l'obstacle financier, James Fazy a l'idée de mettre au service de l'Asile une assurance de rentes viagères. L'Asile hébergera les vieillards et c'est au travers d'une assurance qu'ils auront contractée que ceux-ci financeront leur pension.

La rente viagère

Une rente, c'est un revenu qui est dû à quelqu'un par une autre personne. L'*Encyclopédie* de Diderot, l'ouvrage qui consigne les connaissances les plus pointues et « éclairées » de la fin de l'Ancien Régime, recense cinquante-neuf types de rentes, parmi lesquelles figurent les rentes viagères. Un siècle plus tard, le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* leur consacre pas moins de quatre colonnes, démontrant par là l'importance que cette forme spécifique de rente a prise en un siècle.

Il faut attendre la fin du XVII^e siècle et l'apparition des premières tables de mortalité pour que les tarifs cessent d'être déterminés de façon arbitraire. Les méthodes s'affinent progressivement jusqu'aux tables de Déparcieux, en 1746. Celles-ci seront utilisées longtemps, puisque plus d'un siècle plus tard, et même jusqu'en 1900, elles serviront à établir les barèmes de tarifs de l'Assurance!

Les progrès du siècle passé en matière de démographie et de finances donnent une impulsion décisive à la rente viagère. Auparavant spéculative et « sauvage », elle devient sociale au sein de mutuelles et de sociétés qui s'ouvrent au public le plus large possible.

Le 27 juin 1849, le Grand Conseil est amené à voter un projet de loi présenté par le Conseil d'Etat : la loi K/2/8 sur « l'établissement d'une maison d'Asile pour les vieillards ». L'article 7 charge le Conseil d'Etat d'organiser une « Société d'Assurance mutuelle ».

La loi est finalement adoptée le 27 juin 1849.

L'article 7 introduit l'Assurance : « Le Conseil d'Etat est chargé d'organiser une Société d'Assurance mutuelle sur les bases suivantes : tout citoyen acquiert le droit d'être reçu, dès l'âge de 60 ans, à l'Asile des Vieillards, s'il paie, dès l'âge où il souscrit, une contribution annuelle qui sera déterminée par les Statuts de la Société.

Le même droit sera acquis à celui qui aura payé un capital déterminé suivant l'âge auquel il en opère le versement. »

Les statuts de l'Assurance sont adoptés par le Conseil d'Etat le 22 janvier 1850, soit six mois après la loi sur la création de l'Asile. Tous les Genevois qui le désirent peuvent devenir membres de la Société d'Assurance mutuelle (article 1).

04	Triptyque de la prévoyance Dominique Grosbété – Nicole Beiner – Pierre Zumwald
11	Profil des Rentes Genevoises
14	Gouvernance d'entreprise
25	Ressources humaines
28	Responsabilité sociale d'entreprise et développement durable
34	Marché
38	Finances
39	Immobilier
40	Comptes 2019
49	Annexe aux comptes annuels 2019
87	Rapport de l'organe de révision

170 ANS ET TOUJOURS D'ACTUALITÉ



4

Chères assurées et chers assurés, chères collaboratrices et chers collaborateurs, chers partenaires et chers amis des Rentes Genevoises,

Après la morosité de l'exercice 2018, 2019, année des 170 ans des Rentes Genevoises, a été exceptionnelle ! Si le terme est fort, il reflète pourtant bien les succès et les événements qui ont jalonné ces douze mois.

Sur le plan financier d'abord. L'exercice clôture avec un bilan de 2.18 milliards de francs, en hausse de 7.5 % par rapport à 2018. Cette progression est le fruit de l'augmentation conjuguée du chiffre d'affaires (187.5 millions de francs, +13 %) et du résultat net des placements (135.4 millions de francs) qui a permis de dégager un excédent de produits de 92.8 millions de francs. Ce résultat a permis de renforcer les réserves et provisions ainsi que d'accroître la part allouée au versement des excédents, pour les contrats qui en bénéficient. S'il est normal de se réjouir de ces bons résultats, il convient toutefois de toujours garder à l'esprit que les Rentes Genevoises sont un investisseur à long terme, en ligne avec les engagements qu'elles prennent. Tant la stratégie en matière de placements que la politique en matière de distribution des excédents aux assurés doivent s'inscrire dans une logique de pérennité de l'Etablissement, comme cela a été le cas depuis 1849.

Le deuxième succès, sans vouloir dresser un palmarès, est certainement la durabilité des Rentes Genevoises. S'il est évident que nous devons beaucoup à nos prédécesseurs – qu'ils en soient ici remerciés – il appartient à chaque Conseil d'administration, chaque Direction, de prendre le meilleur de l'Etablissement pour le développer encore, le faire fructifier et laisser de côté ce qui est obsolète ou inadapté. C'est dans cet esprit que l'ensemble des politiques, stratégies et règlements ont été revus et adaptés par le Conseil d'administration en 2019. Il en ressort une vision et une stratégie claires, des axes de développements à moyen et long terme garantissant la pérennité de l'Etablissement et un cadre de conduite moderne. Ce travail s'est notamment appuyé sur le nouveau Règlement d'exécution de la loi, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019 qui, lui aussi, a fait peau neuve et intègre les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Les évolutions ne se sont toutefois pas limitées à ces seuls éléments. Le développement de la mission des Rentes Genevoises a été renforcé au travers de l'inauguration du Pilier, un lieu où il fait bon se retrouver, dédié à la promotion

de la prévoyance et de ses trois piliers. A l'aide d'une documentation, d'outils de simulation et de conférences, il est possible pour chacune et chacun, sans aucune pression commerciale, de se former ou de s'informer afin de comprendre et de se construire une prévoyance adaptée à ses besoins et à ses moyens. L'année 2019 a également été l'occasion de moderniser encore le produit de libre passage qui peut être souscrit 100 % en ligne et qui ne nécessite aucune autre action de la part de l'assuré, renforçant ainsi la digitalisation de l'Etablissement.

Le troisième succès réside dans l'alchimie du nouveau Conseil d'administration. Début 2019, il n'était pas gagné que celui-ci, composé de cinq nouveaux membres sur sept, soit aussi efficient qu'efficace, dès les premiers mois. Cela a pourtant été le cas. Je tiens ici à relever l'engagement et le haut niveau de professionnalisme dont il a fait preuve tout au long de l'année. Ce sont en effet plus de quarante séances de conseil d'administration et de commissions qui ont été tenues. Si le nombre peut sembler élevé en regard d'autres établissements ou d'assureurs vie, il est le reflet de la volonté des membres de ce Conseil de participer à la gestion en étant imprégnés des valeurs des Rentes Genevoises.

Bien qu'un exercice ne soit qu'une fenêtre d'un an, une courte période en regard des 170 années écoulées et des nombreuses à venir, il est important d'en prendre la mesure et d'en tirer le meilleur, indépendamment du résultat. Il faut apprendre des mauvaises années et tirer profit des bonnes. C'est ce qu'ont fait les Rentes Genevoises! Si 2018 a été une année difficile sur le plan des marchés financiers, elle a toutefois permis de démontrer que la stratégie de l'Etablissement permet de supporter de tels aléas grâce, notamment, à une anticipation des crises financières et de leurs conséquences. Les réserves et provisions, suffisamment dotées, ont permis de combler le déficit. L'exercice 2019 permet de reconstituer les réserves et provisions et, ainsi, d'anticiper de nouveaux épisodes moins favorables. Les Rentes Genevoises, à l'instar de Retraites Populaires dans le canton de Vaud et de la CCAP dans le canton de Neuchâtel, proposent une prévoyance responsable basée sur des rentes viagères, garanties à vie. C'est dans cet esprit qu'est construite la stratégie de l'Etablissement et c'est dans cet esprit que travaillent de concert le Conseil d'administration, la Direction et l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Je ne saurais donc terminer ces lignes sans remercier et féliciter celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour la pérennité de l'Etablissement au profit des clients actuels et futurs. Le Conseil d'administration, tout d'abord. J'ai un énorme plaisir à travailler avec ses membres qui apportent une qualité d'expertise dans tous les domaines des Rentes Genevoises. La Direction, ensuite. Elle fait preuve d'engagement, de proactivité et de créativité, que ce soit au niveau opérationnel ou dans des projets spécifiques. Et, enfin, les collaboratrices et les collaborateurs des Rentes Genevoises. Ils s'assurent du suivi des clients, de la gestion de la fortune de l'Etablissement ainsi que de son fonctionnement au quotidien, dans une vision pérenne.

Je remercie également les partenaires et les experts qui partagent leur expérience et contribuent au développement de l'Etablissement. Finalement, le Conseil d'Etat et le Département des finances et des ressources humaines. Au travers de leur surveillance prudentielle, ils sont les garants de la bonne santé des Rentes Genevoises et de leur développement pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens en matière de prévoyance. Il y a 170 ans, James Fazy a apporté une réponse politique, mais autonome, aux besoins de prévoyance dans le canton de Genève. L'histoire a montré qu'il était visionnaire et que cette réponse est toujours d'actualité, peut-être même encore plus qu'avant.



Dominique Grosbéty
Président du Conseil d'administration

PAS DE PÉRENNITÉ SANS RESPONSABILITÉ SOCIALE

6



ESR¹, RSE², ESG³, ... les acronymes fleurissent au fil du temps et, parfois aussi, en fonction des modes. Mais est-ce bien de mode dont il faut parler, ou faut-il voir enfin une prise de conscience du public et des acteurs économiques de la nécessité d'agir au profit du monde dans lequel nous vivons ?

Si la question peut se poser en observant ce qui se passe autour de nous, la réponse « Rentes Genevoises » a été apportée il y a 170 ans, lorsque James Fazy a créé l'Etablissement, apportant ainsi une solution responsable à un problème de société. Déjà ! C'est dans ce même esprit qu'en 1933, le Conseil d'Etat a octroyé la garantie aux Rentes Genevoises. Et c'est toujours avec cet engagement responsable qu'en 1992, le Conseil d'Etat a réécrit la Loi concernant les Rentes Genevoises et prévu que deux des sept membres du Conseil d'administration seraient élus par les assurés.

Etre socialement responsable et inscrire sa démarche dans la durabilité et le respect de chacune et chacun ne se décrète pas. Il ne suffit pas de l'affirmer pour l'être. S'il s'agit avant tout d'une question de culture, il s'agit aussi d'une question de rigueur, de la volonté de se donner les moyens et de mener des actions cohérentes et dans la durée.

Si les Rentes Genevoises sont actives dans le domaine de la prévoyance, elles sont cependant uniques. A plusieurs titres ! En tant que premier et plus ancien établissement de prévoyance de Suisse, les Rentes Genevoises ont toujours eu pour mission de permettre à leurs assurées et à leurs assurés de bénéficier d'une retraite digne. Le rapport de confiance entre les épargnants et l'Etablissement devait être fort puisque ce n'est qu'au terme d'années de cotisations que l'assuré pouvait bénéficier, jusqu'à son décès, d'une rente. Tout devait concourir à la pérennité du système. Et c'est ainsi que durant toutes ces décennies, les directions successives, sous la surveillance de l'Etat, ont développé les Rentes Genevoises. Surtout, elles ont su traverser les guerres et plusieurs crises financières sans jamais mettre un genou à terre et sans jamais demander l'aide de l'Etat. Cet esprit de conduite dans la durée et pour pérenniser l'Etablissement au profit des assurées et des assurés anime l'ensemble du personnel, de la Direction et du Conseil d'administration. Imaginez ! Un client qui conclut aujourd'hui un 3^e pilier A pour bénéficier d'une rente viagère verra se succéder entre 10 et 15 conseils d'administration avec, comme seul but, la réalisation du contrat de l'assuré. Cette réussite se réfère certainement à deux réalités :

¹ Entreprise socialement responsable

² Responsabilité sociale d'entreprise

³ Environnement, social, gouvernance

la première est la structure de l'Etablissement, qui ne prévoit aucun actionnaire à rémunérer. L'objectif est 100% orienté vers l'assuré. La seconde est la démarche volontaire de chaque client qui place sa confiance dans les Rentes Genevoises. Cette confiance anime au quotidien tous les acteurs des Rentes Genevoises. Ainsi vivent les notions de « responsabilité » et de « social ».

Mais ce n'est pas suffisant ! Il s'agit aussi d'avoir un comportement responsable, notamment dans la gestion de l'Etablissement et dans celui de sa fortune. Depuis des décennies, les Rentes Genevoises se sont toujours inspirées des meilleures pratiques en matière de management et de conduite : équité salariale, diversité, équilibre entre femmes et hommes à tous les échelons. Concernant la fortune, les investissements de l'Etablissement ont été, durant une longue période, principalement réalisés dans l'immobilier. Ce n'est que plus tard que l'Etablissement a décidé d'investir dans d'autres classes d'actifs, toujours dans une vision à long terme, sans prise de risques excessive, avec un esprit « éthique ». Comment pouvait-il en être autrement avec des membres du Conseil d'administration comme Dominique Biedermann, fondateur d'Ethos, ou Paul H. Dembinski, spécialiste reconnu en matière d'éthique dans la finance. Aujourd'hui, les Rentes Genevoises poursuivent leur démarche d'investissement dans cet esprit en renforçant encore leur analyse afin d'investir de manière responsable. A l'heure du changement climatique, de la transition énergétique et de la nécessité de préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures, il n'est pas envisageable d'adopter une autre ligne de conduite. C'est ainsi que les Rentes Genevoises se maintiennent dans la ligne qu'elles ont toujours suivie.

Si l'aspect environnemental se dessine au travers de choix d'investissement, il peut également se réaliser de manière concrète avec, notamment, la certification ISO 50001 obtenue en 2013 déjà pour la gestion énergétique du parc immobilier de l'Etablissement, une première européenne.

Même au niveau de la gouvernance, les efforts consentis permettent à l'Etablissement de se positionner durablement. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 du nouveau Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises a permis de moderniser le cadre législatif et de l'adapter aux meilleures pratiques. Déposé en 2018 par les Rentes Genevoises et les deux administrateurs représentant les assurés, le recours contre des articles

qui ne protégeaient pas assez les assurés a pu être retiré courant 2020 après la correction des articles concernés. Un signe fort en matière de bonne gouvernance. Un autre signe révélateur est la création de la Commission d'audit et de gestion des risques, que je préside. Anciennement intégrée au Bureau du Conseil d'administration, elle a pour objectif de s'assurer de la gestion optimale des risques.

Ainsi vont les Rentes Genevoises ! La lecture et l'analyse d'un exercice ne peut se faire qu'au travers de la compréhension de ce qu'est l'Etablissement. L'année 2019 a été très bonne sous tous rapports, notamment financier. Il s'agit d'en profiter pour reconstituer les réserves et provisions pour les années futures sans oublier, évidemment, de faire participer les assurés à ce bon résultat. C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration a décidé d'augmenter, pour 2019, la part variable de la rente pour les contrats qui le prévoient. Ce n'est qu'au travers de tels arbitrages que les Rentes Genevoises peuvent prétendre à leur pérennité. L'histoire a démontré la pertinence de ces choix et la portée des mesures prises, notamment lors des crises financières de ces dernières années.

Mon collègue Gérard Jolimay et moi-même avons été élus au Conseil d'administration par les assurées et les assurés. Leur confiance nous honore et nous motive ! C'est ainsi que nous poursuivons notre mandat, pour les clients les plus anciens, parfois rentiers depuis des décennies, pour les clients actuels et pour les prochaines générations qui, de manière responsable, prendront en main leur prévoyance individuelle. Ainsi, la pérennité de l'Etablissement ne peut s'appuyer que sur une responsabilité sociale forte et la prise en compte du monde dans lequel nous vivons, aujourd'hui comme demain. Les quatre valeurs clés des Rentes Genevoises résumées à elles seules ces enjeux et animent l'Etablissement au quotidien : sécurité, contemporanéité, anticipation et pérennité.



Nicole Beiner
Vice-présidente du Conseil d'administration
Membre désignée par les assurés

UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT

8



Le développement de l'activité Assurance est réjouissant, avec un chiffre d'affaires de 187.5 millions de francs. La performance des placements, négative en 2018, atteint 6.7 % en 2019. Les excédents de produits se montent à 92.8 millions de francs et permettent aux Rentes Genevoises de renforcer leurs réserves au profit des assurés et de verser une participation aux excédents pour les contrats qui le prévoient. Enfin, le bilan présente un total de 2.18 milliards de francs et le degré de couverture est en progression à 114.1 %, contre 109.6 % un an plus tôt.

Si nous nous penchons de manière plus spécifique sur les aspects chiffrés, nous constatons que les Produits Assurance, soit globalement les primes encaissées, ont augmenté de 13.0 % pour un montant de 187.5 millions de francs, contre 165.9 millions de francs en 2018. Cette hausse résulte notamment des primes liées aux Rentes certaines.

Au niveau des Prestations Assurance, le montant des rentes versées progresse de 2.9 % pour s'établir à 91.3 millions de francs. Ce sont plus de 6500 rentiers qui ont bénéficié de ces prestations, en hausse de 2.3 % par rapport à 2018. Le nombre total d'assurés, quant à lui, progresse de 4.9 % pour atteindre plus de 18 700. Une diminution de 10.7 % est

par contre constatée au niveau des sorties en capital, que ce soient des rachats ou des transferts de libre passage. Sur le plan financier, le Résultat net Placements atteint 135.4 millions de francs en 2019, en hausse de 167.9 millions de francs par rapport à 2018. La performance des placements s'établit à 6.7 % contre -1.6 % en 2018. Les performances annualisées sur cinq et dix ans sont respectivement de 3.0 % et 3.4 %. Le résultat 2019 couvre ainsi la Rémunération Capitaux de prévoyance et s'inscrit dans la ligne de la stratégie mise en place.

Au niveau opérationnel, les Frais de fonctionnement augmentent de 12.1 %, reflétant la poursuite du développement de l'Etablissement. Ils restent toutefois inférieurs de 5.5 % au budget accordé, ce qui dénote d'une bonne maîtrise des coûts. Avec un effectif de trente-cinq personnes, les Rentes Genevoises répondent de manière adaptée à l'augmentation régulière des clients et aux exigences toujours plus contraignantes en matière de régulation. Un effort important a notamment été fourni pour intégrer les conséquences du nouveau Règlement d'exécution de la loi sur les Rentes Genevoises, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, notamment en matière de nomenclature des produits d'assurance. Cette approche a nécessité un reclassement des comptes, sans toutefois affecter le résultat ou les totaux.

Ainsi, le résultat de l'exercice 2019 présente un excédent de 92.8 millions de francs. Il a permis de renforcer la Réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 87.0 millions de francs. L'Etablissement affiche une situation financière saine, en ligne avec sa stratégie.

Sur un plan plus général, l'exercice 2019 a été marqué par le 170^e anniversaire des Rentes Genevoises. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées, dont la principale a été l'ouverture du Pilier. Ce lieu est destiné à la formation et à l'information sur le système de prévoyance et ses trois piliers, en réponse au déficit de connaissances des citoyennes et des citoyens mis en avant par diverses études de marché et baromètres en matière de prévoyance. Cet espace s'inscrit clairement dans la mission des Rentes Genevoises de promotion de la prévoyance. Il s'agit ainsi d'aller à la rencontre du public en lui proposant, sous une forme moderne et adaptée à ses besoins, des conférences, des publications et des outils sur des thèmes ou des situations de la vie courante comme, par exemple, les conséquences du divorce ou de l'acquisition de son logement sur sa prévoyance individuelle.

Au niveau des produits, les Rentes Genevoises ont poursuivi les développements sur l'offre en ligne pour les prestations de libre passage 100 % automatisée. Elle permet aux clients de transférer en quelques clics leur avoir de libre passage d'une caisse de pension aux Rentes Genevoises sans aucune autre intervention, une première en Suisse.

Les efforts ont également été poursuivis dans la gestion des risques. L'ensemble du système de contrôle interne a été repensé afin de mettre en place les meilleures pratiques en la matière. Il en ressort, dans la continuité des systèmes précédents, une approche toujours plus moderne qui permet une augmentation de la résistance de l'Etablissement aux risques et une plus grande résilience en cas d'une hypothétique survenance. Le nouveau système a été déployé du Conseil d'administration jusqu'au niveau opérationnel, là où précisément s'effectue l'action.

Si la stratégie, les méthodes et les outils sont importants, la valeur des Rentes Genevoises se construit surtout sur les compétences élevées de chacune et de chacun de leurs employés. Un accent particulier est mis sur le développement métier et personnel. Avec plus de deux cents jours consacrés à la formation continue et à l'acquisition de nouvelles expertises, l'Etablissement mise sur une adéquation permanente entre les besoins du marché et des clients et les réponses apportées. L'évaluation régulière des compétences, leur certification, leur mise à jour et leur développement font l'objet d'une attention particulière. C'est dans ce cadre qu'en 2019, en parallèle à son métier, un employé a obtenu avec succès un MBA alors qu'une employée terminera le sien en 2020.

Il est également important de rappeler les efforts soutenus des Rentes Genevoises en matière de « durabilité », que ce soit dans le domaine social, environnemental ou de gouvernance. Et c'est certainement dans le domaine des placements financiers que les efforts fournis sont les plus importants. En 2019, l'Etablissement a réalisé une analyse complète de son portefeuille sous l'angle « durable ». Les résultats, en cours d'analyse, vont certainement conduire à une publication spécifique en 2020 afin de valoriser la politique des Rentes Genevoise appliquée depuis des années et les résultats observés.

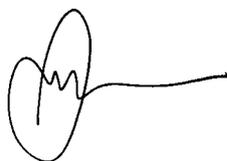
En résumé, 2019 est une année qui peut être qualifiée de bonne à très bonne. Les résultats financiers sont au rendez-vous et ont permis de renforcer l'assise des Rentes

Genevoises. Les projets majeurs ont été menés à terme avec succès et la mise à niveau de la gouvernance s'est déroulée, finalement, sans heurts, au profit des assurées et des assurés des Rentes Genevoises.

Les succès sont toutefois rarement le fruit du hasard. Ils sont le fruit d'un investissement et d'un engagement importants de tous les acteurs de l'Etablissement. Je tiens ainsi à remercier le Conseil d'administration pour sa confiance, sa disponibilité et surtout ses compétences dont il n'est pas avare. La Direction qui m'accompagne depuis plus d'une décennie et avec laquelle j'ai un énorme plaisir à travailler. L'expertise de chacune et de chacun des membres est de haut niveau et permet de relever les plus grands défis, ensemble et avec succès. Merci également à tous les cadres, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui sont quotidiennement à l'écoute des clients, directement et indirectement, et sans qui les Rentes Genevoises ne pourraient fonctionner. Que le contact avec les clients soit direct ou indirect, chacune et chacun apporte une réelle valeur ajoutée et chaque jour qui passe permet d'être fier du travail accompli. Merci également à nos fidèles partenaires qui nous appuient, pour certains, depuis des dizaines d'années.

Merci finalement à vous, clientes et clients, qui nous faites confiance jour après jour, année après année. Cette confiance nous honore et nous motive à donner quotidiennement le meilleur, à votre seul et unique profit. L'année 2019 a été celle du 170^e anniversaire des Rentes Genevoises. Je ne verrai certainement pas éternellement défiler les prochaines décennies, mais je suis certain que l'esprit, l'âme et la culture des Rentes Genevoises seront encore là dans dix, vingt, cinquante, cent ans. J'ai la conviction que l'Etablissement saura s'adapter aux évolutions et poursuivra sa mission de contribuer à la prévoyance individuelle dans le canton de Genève, et au-delà.

Merci de votre confiance !



Pierre Zumwald
Directeur général

Formellement, les débuts de l'Assurance datent de 1851, avec l'annonce de l'ouverture de l'Assurance dans la *Feuille d'avis officielle*.

1851

De 1878 à 1908, Jules Dussoix, intimement persuadé de l'importance sociale de l'Assurance, lui donne les moyens de son ambition et ses efforts seront décisifs pour son développement. Il contribue surtout à donner à l'Assurance pour la Vieillesse la possibilité de sortir de l'anonymat dans lequel elle était confinée. Le principe de la prévoyance vieillesse fait son chemin et rencontre un écho grandissant auprès de la population.

1878

PROFIL DES RENTES GENEVOISES

Nom	Activités
Rentes Genevoises	<ul style="list-style-type: none"> – Sécurisation de patrimoine – Prévoyance
Siège	<ul style="list-style-type: none"> – Planification en prévoyance individuelle – Placements financiers
Genève	<ul style="list-style-type: none"> – Produits de rentes – Gestion de portefeuilles de rentiers issus de caisses de pension – Réassurance de la longévité – Polices de libre passage
Forme juridique	But
Etablissement de droit public fondé en 1849 et régi par la loi du 3 décembre 1992	Encourager et développer la prévoyance dans le canton de Genève

11

ÉVOLUTION DES RENTES GENEVOISES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Total du bilan (en CHF)	2.18 milliards	2.03 milliards	2.07 milliards	1.95 milliard	1.82 milliard	1.75 milliard
Total Produits Assurance	187.5 millions	165.9 millions	184.6 millions	219.5 millions	197.0 millions	184.6 millions
Résultat net Placements	135.5 millions	(32.5 millions)	99.1 millions	63.2 millions	24.0 millions	80.0 millions
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves	92.8 millions	(75.7 millions)	56.7 millions	21.2 millions	(12.6 millions)	36.3 millions
Nombre d'assurés...	18727	17856	17134	16072	14992	14097
Variation	+4.9%	+ 4.2%	+ 6.6%	+ 7.2%	+ 6.3%	+ 3.8%
... dont assurés actifs	12174	11448	10826	9932	9045	8348
Variation	+6.3%	+ 5.7%	+ 9.0%	+ 9.8%	+ 8.3%	+ 3.7%
... dont assurés pensionnés	6553	6408	6308	6140	5947	5749
Variation	+2.3%	+ 1.6%	+ 2.7%	+ 3.2%	+ 3.4%	+ 3.8%
Nombre de collaborateurs	35	35	31	33	34	32

La première action liée à l'immobilier a lieu en 1889. L'Assurance consent un prêt hypothécaire de 1^{er} rang d'un montant de 300 000 francs sur un immeuble de premier ordre, en construction. En fait d'immeuble, il s'agit de la reconstruction de la maison forte du Molard, l'une des plus vieilles bâtisses de la ville.

En 1890, l'Assurance compte 128 membres.

Des fonds sont dégagés pour publier des annonces dans la presse. En 1890, une centaine de francs y sont consacrés.

1889

1890

But

Le but des Rentes Genevoises est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse du 3 décembre 1992 :

Art. 2 But

¹ Les Rentes Genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

Afin de servir ce but de manière efficace et adaptée aux besoins de leurs clients, les Rentes Genevoises ont positionné leur marque et leur savoir-faire au carrefour de deux mondes : les assurances d'une part, les banques et les gestionnaires de fortune d'autre part.

Les Rentes Genevoises proposent des prestations qui sécurisent durablement un patrimoine. Prêtes à répondre aux imprévus et aux aléas du marché, elles contribuent à la sérénité de leurs clients. Les garanties qu'elles offrent sur le long terme en font un partenaire crédible.

La confiance se construit dans la patience et le respect de valeurs fortes. C'est pourquoi l'Etablissement oriente ses réflexions stratégiques et opérationnelles dans un esprit de concordance économique, environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG – démarche d'entreprise socialement responsable). Ainsi, sa vision, sa stratégie et toutes ses prestations sont fondées sur la pérennité.

Principes généraux

En tant qu'experts en sécurisation de patrimoine, les Rentes Genevoises jouissent d'une légitimité et d'un savoir-faire exceptionnels dans la prise en charge d'un patrimoine, qu'il soit privé ou institutionnel. Elles font fructifier le patrimoine confié. Elles offrent une garantie maximale. Elles inspirent sécurité et confiance. Elles inscrivent leurs actions dans le respect de quatre valeurs fortes : la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité.

Les Rentes Genevoises pratiquent une gestion financière prudente, axée sur le long terme et sur une performance durable. Elles préfèrent une stratégie d'investissement solide et diversifiée à des réactions intempestives aux soubresauts boursiers. Les biens immobiliers occupent une part impor-

tante de leurs actifs : une tradition de longue date pour un Etablissement qui cherche avant tout à sécuriser les placements et l'épargne qui lui sont confiés.

Etablissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, les Rentes Genevoises n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les excédents sont redistribués aux assurés, principalement sous trois formes : le bonus d'intérêts payé sur le capital durant la phase d'épargne, la revalorisation des rentes et le complément d'excédents. De surcroît, conformément à la loi, l'Etat de Genève garantit les rentes servies par l'Etablissement. Les produits des Rentes Genevoises s'adressent à toutes les personnes ou collectivités liées au canton de Genève par l'origine, le lieu de résidence ou le lieu de travail.

Valeurs

Les valeurs des Rentes Genevoises sont davantage que de simples déclarations d'intention : elles guident l'Etablissement. Elles sont partagées et vécues au quotidien par les collaboratrices, les collaborateurs, les cadres, la Direction et le Conseil d'administration :

- La sécurité : garantir la protection à vie d'un patrimoine et de son revenu est au cœur de notre engagement. La sécurité représente le pivot central de notre système de valeurs.
- La contemporanéité : s'inspirer de notre époque, écouter et accompagner nos clients au quotidien, c'est mieux reconnaître leurs attentes et les enjeux du marché.
- L'anticipation : prévenir les risques et identifier l'émergence de nouvelles tendances permet d'innover et de respecter nos engagements à long terme.
- La pérennité : notre histoire et notre expérience sans pareille dans les rentes sécurisées et personnalisées font de la pérennité une promesse durable envers tous nos clients privés et institutionnels.

A la fin du XIX^e siècle, l'idée de la rente viagère est communément admise.

En 1892, pas moins de vingt et une tables de mortalité sont recensées ! Par exemple celle de Muret donne à 60 ans une espérance de vie de 10.7 ans, celle de Quételet 13 ans, celle de Déparcieux 14 ans, celle de l'Equitable Society 16 ans...

Stratégie

Avec des engagements envers les clients qui portent sur plusieurs décennies et peuvent approcher le siècle, la pérennité est un facteur fondamental dans la conduite des Rentes Genevoises. Cela se traduit par une approche mutualiste de la prévoyance et un mode de gestion financière qui ne cherchent pas à maximiser le profit à court terme, comme des actionnaires pourraient le souhaiter ou l'exiger. La philosophie des Rentes Genevoises consiste à anticiper et à gérer les risques pour garantir la pérennité de l'Etablissement et la satisfaction des clients. La gestion financière suit la même logique : rendement régulier et minimisation des risques, plutôt que recherche de profits à tout prix.

Ces éléments se retrouvent dans la vision qui guide le développement de l'Etablissement :

- Fidèles à leur mission de promotion de la prévoyance depuis 1849, les Rentes Genevoises développeront toujours avec succès des solutions d'assurance individuelles et collectives adaptées aux besoins du marché.
- Avec la volonté d'équilibrer, dans la pérennité, rendement et sécurité, les Rentes Genevoises conjuguent innovation, expertise, rigueur, probité et responsabilité sociétale au service de leurs clients qu'elles accompagnent tout au long de leur vie.

Avant même que cela ne devienne obligatoire, les Rentes Genevoises ont mis en place une organisation qui s'appuie sur les meilleurs principes de gouvernance d'entreprise (*corporate governance*). Cette organisation est renforcée par la surveillance prudentielle qu'exerce le Conseil d'Etat et qui comprend un ensemble de dispositifs en vue de maintenir la stabilité de l'entité surveillée.

Depuis plusieurs années déjà, les Rentes Genevoises développent leur stratégie sur la base de scénarios dans une vision à long terme. Le monde de la prévoyance et celui des marchés financiers connaissent des mutations rapides et parfois inattendues. Les défis que représentent, notamment, l'accroissement de la longévité et la persistance des taux bas sont importants mais sous contrôle.

Ainsi, la Stratégie de l'Etablissement s'appuie sur des outils modernes et s'adapte à l'évolution rapide de l'environnement. Elle repose notamment sur les axes suivants :

- Un positionnement fort sur le marché de la sécurisation de patrimoine dans la vie individuelle et la vie collective par le biais d'une offre évolutive, de canaux de distribution adaptés aux enjeux et de partenariats ciblés
- Le développement de nouveaux produits vie individuelle et vie collective ainsi que l'optimisation des produits au travers de processus systématiques de recherche et développement et d'observation du marché et du développement de prestations de services orientées sensibilisation sur la prévoyance
- Une gestion prévisionnelle efficace, déclinée dans une Politique d'investissement qui garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement, appuyée par une gouvernance et une gestion du risque adaptées à l'appétence des parties prenantes (clients, Conseil d'administration, Autorité de surveillance, Actuaire-conseil externe, etc.)
- Le maintien à un niveau élevé des compétences métiers et la gestion de leur évolution pour répondre aux défis de la Stratégie [...]
- L'intégration des nouvelles technologies et modèles de gestion propres à supporter le développement de l'Etablissement dans le respect d'un rapport performance/prix
- Le maintien d'une capacité de veille stratégique dans les domaines clés de l'Etablissement afin d'assurer une adaptation rapide quand nécessaire

La Stratégie des Rentes Genevoises est formalisée dans un document à cinq ans, mis à jour annuellement. Les outils de construction de cette Stratégie sont adaptés régulièrement et s'appuient sur des méthodes éprouvées et modernes. Parmi elles, l'*Enterprise risk management (ERM)* de COSO ainsi que le *Business model canvas* et le *Value proposition design* des professeurs Osterwalder et Pigneur, qui permettent de gérer les enjeux, les opportunités et les risques des prochaines années.

| Les premiers achats immobiliers ont lieu en 1897.

En 1899, l'immeuble de la place du Molard est acheté pour 730 000 francs, le prêt hypothécaire s'étant mué en une acquisition. Avec cet achat, l'Assurance s'offre un des plus beaux et prestigieux immeubles de Genève, situé en plein cœur de la cité historique.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les règles appliquées en matière de gouvernance d'entreprise sont définies, notamment, dans la Loi concernant les Rentes Genevoises et son Règlement d'exécution. Elles sont déclinées dans la réglementation interne de l'Etablissement. Ces documents propres à l'Etablissement sont révisés régulièrement. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 du Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises du 11 avril 2018, en remplacement de celui du 15 septembre 1993, a permis d'adapter le cadre législatif aux meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Par ailleurs, les Rentes Genevoises suivent les recommandations de la Charte ASIP⁴ et du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise.

Structure

Les Rentes Genevoises sont une caisse mutuelle d'assurance, sous la forme d'un Etablissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique. Elles exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève. Toutefois, la gestion, l'administration et la fortune des Rentes Genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

14

⁴ La Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre des mesures adéquates en la matière.

Les années d'avant-guerre voient surgir les premiers projets d'assurance-vieillesse partiellement financés par l'Etat (notamment les projets de loi de Lecoq en 1908, de Sigg et Duaimé en 1909).

1908

En 1912, une circulaire est envoyée «à Messieurs les Notaires et autres officiers ministériels de notre canton, afin qu'ils pensent éventuellement à notre établissement philanthropique lorsque leurs clients les consulteront».

L'Assurance doit développer tous ses produits et non seulement les rentes immédiates. La clientèle est essentiellement composée de personnes qui ont des économies à placer à l'âge de 60 ans et qui les transforment en rente viagère.

1912

Au sortir de la guerre, l'Assurance est plus agressive. On lui sent une ambition commerciale, la volonté de se développer, coûte que coûte.

1920

A partir de 1923 et pendant dix ans, l'Assurance connaît une progression légère et continue de sa production. En ouvrant un bureau au centre-ville, l'Assurance se donne enfin véritablement les moyens de ses ambitions.

1923

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de sept membres : cinq d'entre eux, dont le Président, sont nommés par le Conseil d'Etat. Deux sont élus par les assurés. La Loi concernant les Rentes Genevoises fixe les modalités de renouvellement du Conseil d'administration. Son mandat, d'une durée de cinq ans, a commencé le 1^{er} décembre de l'année du renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat⁵, soit en 2018.

En application des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration est composé d'une Commission du Conseil d'administration, d'une Commission de placement, d'une Commission immobilière, d'une Commission de tarification et prestations, d'une Commission d'audit et de gestion des risques, d'une Commission des nominations et d'une Commission de rémunération. Des commissions ad hoc peuvent également être créées en fonction des besoins.

Le Bureau, renommé Commission du Conseil d'administration au premier trimestre 2019, a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans le suivi des affaires courantes et des dossiers spécifiques qu'il lui a délégués. Cette commission assume également les fonctions de la Commission des nominations et de la Commission de rémunération.

La Commission de placement est responsable de définir la Politique d'investissement, d'établir le Règlement interne de placement et de valider, sur proposition de la Direction, la Stratégie financière annuelle roulante sur cinq ans. Elle suit les placements et adapte au gré des besoins les documents qui lui permettent de fixer la stratégie, la structuration, l'implémentation et le suivi du programme d'investissement.

La Commission immobilière est responsable de la définition et du suivi de la Politique immobilière de l'Etablissement. Elle suit la gestion du parc immobilier et adapte en continu sa politique aux changements des conditions politiques, économiques et du marché. Elle peut si nécessaire faire appel à des experts externes.

A partir de 1926 il devient possible de s'assurer en couple. L'assurance sur deux têtes est plus chère d'environ 20 % mais, après le décès d'un des conjoints, elle permet au survivant de continuer à percevoir une rente mensuelle.

La Commission de tarification et prestations est responsable de la Politique tarifaire et de la Politique d'acceptation de l'Etablissement, qu'elle adapte au gré des besoins. Elle propose notamment les évolutions tarifaires au Conseil d'administration pour validation.

La Commission d'audit et de gestion des risques, nouvellement créée en tant que commission indépendante, a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent. Elle a pour tâche principale d'assurer, au sens large, la surveillance de la gestion de l'Etablissement. En respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance, elle n'est pas présidée par le Président du Conseil d'administration. L'Audit interne lui est directement subordonné.

La Commission des nominations a pour fonction principale d'appuyer le Conseil d'administration dans la gestion des compétences représentées en son sein.

La Commission de rémunération a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans la gestion des questions liées au système de rémunération de l'Etablissement.

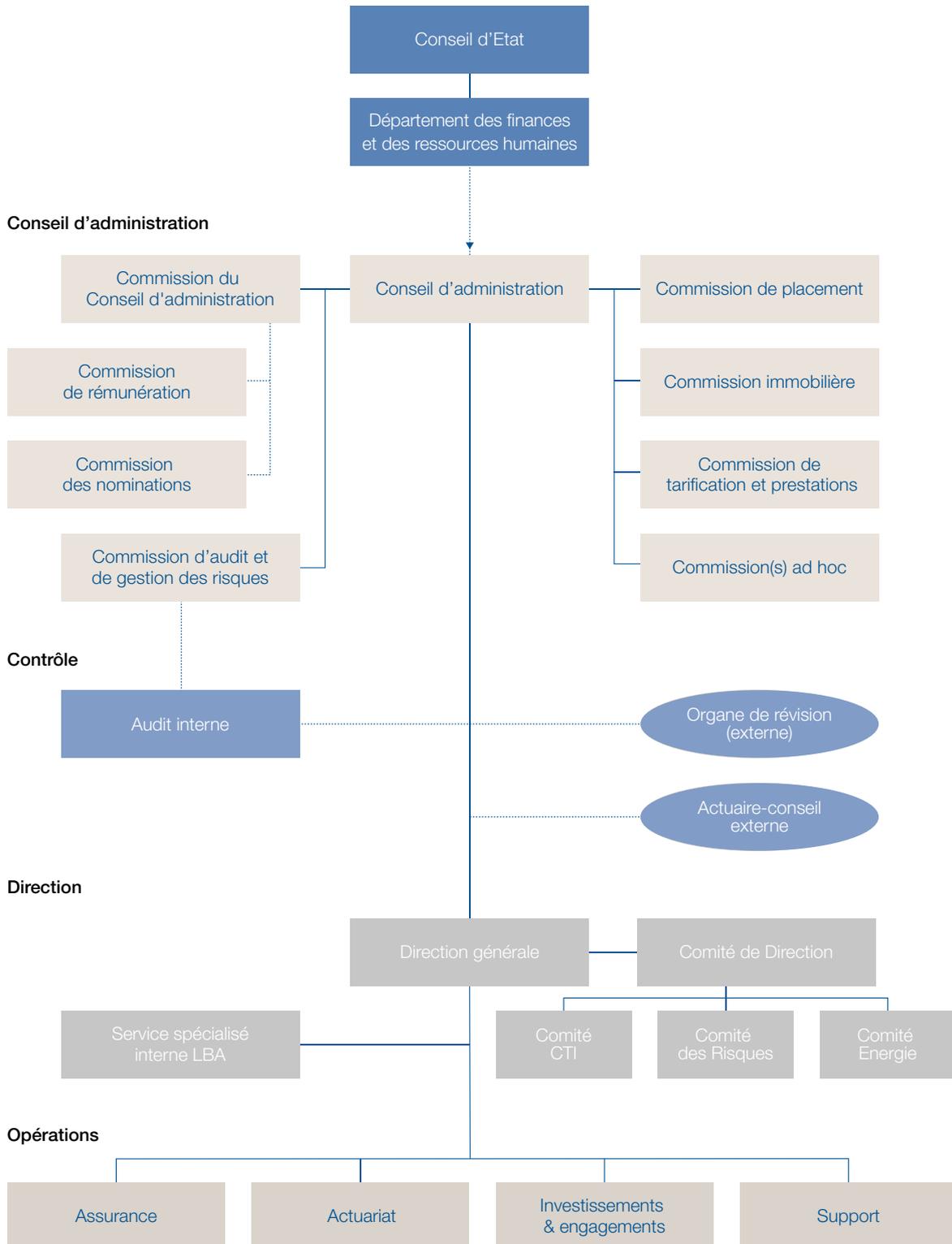
Selon une démarche instaurée il y a plusieurs années déjà et conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernance, le Conseil d'administration a procédé à son autoévaluation pour l'exercice 2019. Cela a été l'occasion d'améliorer encore le fonctionnement du Conseil et de ses Commissions.

⁵ La Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) du 22 septembre 2017 s'applique partiellement.

Le recours à la publicité est de plus en plus systématique. La publication d'annonces dans la *Feuille d'avis officielle* est abandonnée au profit de la *Tribune de Genève*. Fin 1926, on appose sur les véhicules de la Compagnie genevoise des tramways électriques dix panneaux publicitaires.

L'Assurance entreprend un travail d'information auprès des professionnels qui sont en contact avec les clients potentiels. Ainsi, de la documentation et des affiches sont déposées chez les notaires, avocats, régisseurs.

Surveillance prudentielle



Membres du Conseil d'administration



Dominique Grosbéty

Président, nommé par le Conseil d'Etat, entré en 2018

Expert en finance et *controlling* diplômé, M. Dominique Grosbéty a débuté sa carrière à la Société Fiduciaire Suisse. Dans le cadre de ses activités de conseil, il a œuvré dans différents domaines, notamment dans l'industrie et l'administration publique. En 1987, il est nommé préposé à l'Office des poursuites et faillites de Genève. Sept ans plus tard, il rejoint Ernst & Young en tant qu'associé. Il prendra la responsabilité du siège de Genève, puis de la Suisse romande. Depuis sa retraite en 2013, il met ses compétences au service de la collectivité ; il est président du Village d'Aigues-Vertes et membre du comité de Pro Senectute Genève.



Nicole Beiner

Vice-présidente, membre désignée par les assurés, entrée en 2014

Titulaire d'un master en économie et finance et d'un doctorat en sciences économiques, Mme Nicole Beiner s'est dédiée neuf ans durant à l'enseignement et à la recherche en finance. Depuis vingt-cinq ans, elle est active dans la gestion et le contrôle des risques d'institutions financières pour le compte de plusieurs banques, négociants en valeurs mobilières et *asset managers*. Elle exerce également la fonction de Senior Advisor du centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK).



Olivia Bennaïm-Selvi

Membre nommée par le Conseil d'Etat, entrée en 2018

Avocate à Genève, Mme Olivia Bennaïm-Selvi a travaillé à New York et obtenu un master en droit international (LL.M.) à la NYU Law School, ainsi qu'un diplôme en droit des affaires de la STERN School of Business. Elle a ensuite intégré l'Université de Genève en tant qu'assistante enseignante. En 2005, elle devient responsable juridique et *compliance* auprès d'un établissement bancaire soumis à la surveillance de la FINMA. Simultanément, elle travaille comme responsable juridique d'un trust office et obtient le diplôme TEP (*Trusts and Estates Practitioner*). En 2015, elle a fondé son étude d'avocat.



Eric Breval

Membre nommé par le Conseil d'Etat, entré en 2016

Titulaire d'un master en sciences économiques et d'un MBA, option finance, M. Eric Breval a commencé sa carrière aux Etats-Unis dans le cabinet Arthur Andersen. Il intègre la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en 1989 et y reste quatorze ans, notamment au sein de Gérifonds SA, une société de direction de Fonds de placements de la BCV, qu'il a contribué à développer. Depuis 2003, il est à la tête de Compenswiss, l'organisation qui gère pour le compte de la Confédération les réserves financières des trois fonds de compensation AVS/AI/APG.



Gérard Jolimay

Membre désigné par les assurés en 2018, entré le 19 juin 2019

Chef d'entreprise, M. Gérard Jolimay a débuté sa carrière chez IBM en 1979. Dès 1986 et durant douze ans, il a dirigé une société de services spécialisée dans la LPP. En 1998, il prend la responsabilité du développement des services d'IBM en Suisse romande, puis, de 2001 à 2003, il mène divers projets de réorganisation et d'informatisation pour le compte du Conseil d'Etat de Genève. Par la suite, il a exercé la fonction de Directeur général de diverses sociétés spécialisées en informatique et, de 2009 à 2018, celle de Président du Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance.



Philippe Maeder

Membre nommé par le Conseil d'Etat, entré en 2018

Docteur en sciences actuarielles de l'Université de Lausanne en 1978, M. Philippe Maeder a exercé pendant vingt ans en tant qu'actuaire à La Suisse Assurances avant de rejoindre Swiss Re à Zurich. De 1985 à 2018, il a enseigné à l'Université de Lausanne, dont il est professeur honoraire. Il exerce la fonction d'actuaire-externe pour Retraites Populaires à Lausanne, depuis janvier 2018, et, en parallèle, celle de membre du Conseil d'administration de la Suva depuis 2010.



Caroline Ming Knoll

Membre nommée par le Conseil d'Etat, entrée en 2018

Titulaire du brevet d'avocat de Genève et de New York après des études à Fribourg, Vienne, Boston et Genève, Mme Caroline Ming Knoll a exercé au Tribunal administratif de Genève, puis dans les cabinets Python Peter à Genève et Bär & Karrer à Zurich. Elle a ensuite travaillé neuf ans à la SGS, d'abord au département juridique, puis dans un département commercial et au développement stratégique. Depuis 2015, elle est Secrétaire générale et Directrice de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI). Elle est membre du Conseil d'administration d'un groupe familial hôtelier depuis 2007 et Coprésidente de l'Association of International Business Lawyers (AIBL).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Au conseil d'administration depuis	Conseil d'administration	Commission du Conseil d'administration	Commission d'audit et de gestion des risques
Dominique Grosbéty	2018	Président	Président	Membre
Nicole Beiner	2014	Vice-présidente	Membre	Présidente
Olivia Bennaïm-Selvi	2018	Membre	Membre	Membre
Eric Breval	2016	Membre		
Gérard Jolimay	2019	Membre		Membre
Philippe Maeder	2018	Membre		
Caroline Ming Knoll	2018	Membre		
Nombre de séances en 2019		11	7	7

Au début des années 30, en période de crise, les gens sont incités à assurer leurs arrières. Une rente viagère, c'est la sécurité de toujours disposer, quoi qu'il arrive, d'un revenu minimum. Financièrement, l'Assurance est doublement attractive. Le taux d'intérêt de 4% qu'elle propose est plus intéressant que celui des banques. D'autre part, l'Assurance propose les tarifs les plus avantageux de la place.

Entre 1930 et 1934, l'Assurance achète tous azimuts et devient un propriétaire institutionnel important.

En avril 1935, le Grand Conseil accepte que « *l'Asile des Vieillards* » soit rebaptisé « *Maison de Retraite du Petit-Saconnex* ».

COMMISSIONS

Nom	Commission de placement	Commission immobilière	Commission de tarification et prestations
Dominique Grosbéty	Président		Président
Nicole Beiner	Membre		
Olivia Bennaïm-Selvi	Membre	Membre	
Eric Breval	Membre		
Gérard Jolimay		Membre	
Philippe Maeder		Membre	Membre
Caroline Ming Knoll		Présidente	Membre
Nombre de séances en 2019	7	4	5

21

Organes de révision et de contrôle

BDO SA

Organe de révision

Sébastien Brocard

Actuaire-conseil externe, Swiss Risk & Care SA

Deloitte SA

Audit interne

Année 1938. L'Assurance est mise à l'amende par l'Administration fédérale des contributions. La raison : elle a oublié de payer le droit de timbre fédéral depuis 1918!

Les énormes sommes d'argent engrangées sont investies dans l'immobilier. L'Assurance est prise d'une véritable frénésie d'achats. A partir de 1942, l'élévation du prix des immeubles incite les propriétaires à multiplier les offres. L'immobilier a le même rendement que les titres ordinaires et les obligations fédérales et cantonales, mais il a l'avantage d'être à l'abri des fluctuations monétaires que tout le monde redoute. C'est ainsi que l'Assurance va enrichir son patrimoine de 32 unités.

1938

1942

Gestion des risques

Les Rentes Genevoises ont développé une gestion des risques performante. Celle-ci privilégie un travail préventif sur les principaux risques, qu'ils soient inhérents au métier ou externes à l'Etablissement. Depuis plus de dix ans, des approches adaptées ont été mises en œuvre afin d'intégrer la gestion des risques dans tous les processus. L'Etablissement améliore ainsi son fonctionnement en permanence avec, pour résultat, la réduction – voire la suppression – des risques ou de leurs conséquences. En 2019, une réflexion de fond a été menée pour renforcer encore la gestion des risques. Des travaux ont conduit à redéfinir une nouvelle matrice des risques pour l'Etablissement, ainsi qu'à redéfinir les risques clés, la propension et la tolérance au risque.

D'une manière générale, les outils en place pour la gestion des risques ainsi que le Système de contrôle interne sont considérés comme adaptés aux enjeux et à l'environnement.

Politique salariale

La politique salariale des Rentes Genevoises fait partie intégrante de la stratégie de développement définie par le Conseil d'administration. Les différents métiers qui constituent les Rentes Genevoises s'appuient sur une grande expertise dans tous les domaines. Afin de garantir un niveau élevé de compétences, la politique salariale se veut moderne et motivante afin d'attirer et de fidéliser le personnel. Elle intègre des notions essentielles comme l'équité de traitement entre femmes et hommes et des outils incitatifs qui reconnaissent l'atteinte de résultats ou la performance, ce qui encourage les employées et les employés à évoluer. Tous les deux ans, un organisme indépendant est chargé de comparer les salaires avec ceux de la branche. Il ressort que les salaires s'inscrivent dans la moyenne des rétributions observées sur le marché, mais également dans le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Les contrats de travail relèvent du droit privé. Ils ne prévoient ni indemnités de départ ni parachutes dorés.

La rémunération du Conseil d'administration, inchangée depuis 2012, est publiée depuis 2018 par le Conseil d'Etat dans son Règlement d'organisation des institutions de droit public.

Au sortir de la guerre, l'activité et la production vont battre des records. L'année 1947 voit affluer 245 nouveaux membres. Il faudra attendre 1990 pour en accueillir autant.

1948 : entrée en vigueur de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS). C'est une révolution à plus d'un titre. Elle marque une évolution profonde de la société en liant les générations par un principe de solidarité. C'est autant la vie des personnes âgées que leur rôle et leur place qui changent.

« L'entrée en vigueur de l'AVS fédérale n'a pas diminué le nombre de ceux qui concluent des rentes viagères, mais au contraire, paraît stimuler les désirs de compléter la rente AVS par un placement personnel. »

Le centenaire de la fondation de l'Institution est fêté en 1949.

1949

Dans les années 50, le parc immobilier va s'enrichir de neuf immeubles.

Les capitaux déposés connaissent une augmentation très significative. Alors que pendant les années 1950 ils oscillaient entre 1 et 2 millions, à partir de 1959 le chiffre d'affaires annuel va dépasser les 3 millions. En 1961, il atteint même 4.5 millions.

Les membres se font plus nombreux. Entre 1958 et 1965, l'Assurance accueille chaque année environ 150 nouveaux membres.

1950

Au début des années 60, il est devenu quasi impossible d'acquérir des immeubles. L'Assurance se résout à moderniser son parc immobilier. Elle estime qu'il est de son devoir d'améliorer le rendement de ses immeubles étant donné les engagements qu'elle assume vis-à-vis de ses assurés et de l'Etat.

1960

En 1962, la future conseillère administrative radicale Lise Girardin devient la première femme à faire son entrée dans la Commission.

1962

RESSOURCES HUMAINES

La culture d'entreprise au sein des Rentes Genevoises repose sur quatre valeurs cardinales : la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité. Elles constituent le socle sur lequel se développent connaissances et compétences. Par une meilleure appréhension du monde et de l'environnement, elles permettent de prendre les meilleures décisions et de garantir ainsi le bon fonctionnement au quotidien, mais aussi l'évolution et le développement de l'Etablissement pour les prochaines décennies.

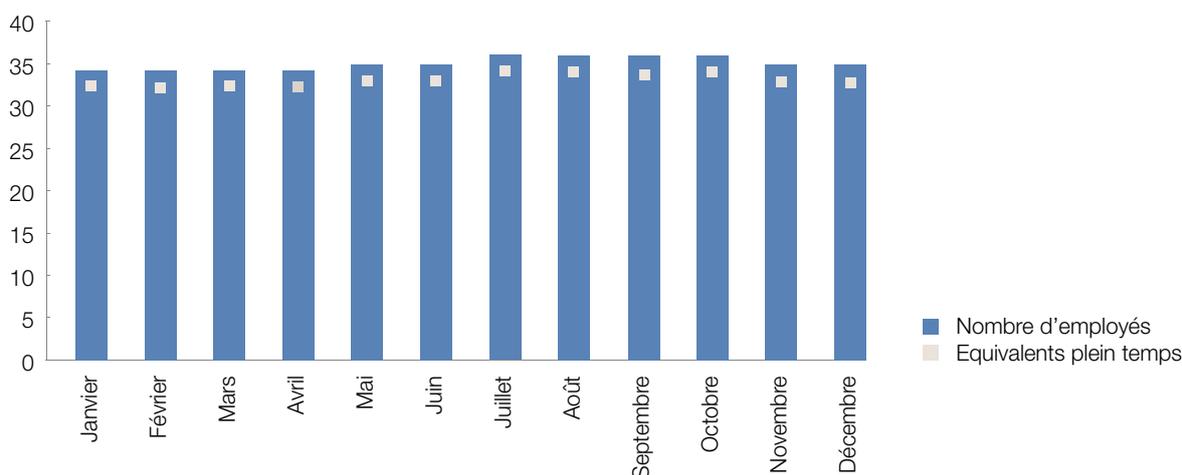
En 2019, près de deux cents jours de formation ont permis aux collaboratrices et aux collaborateurs, aux cadres, à la Direction et au Conseil d'administration de maintenir à un niveau élevé l'expertise propre à leur métier. Les formations dispensées vont de l'informatique à la conduite stratégique, en passant par la gestion des risques, la communication, le droit, la finance, la prévoyance ou encore les techniques de vente.

Une formation interactive avancée en sécurité informatique a été organisée en plusieurs modules pour l'ensemble des employés et du Conseil d'administration, dans le but de renforcer leur maîtrise des risques liés aux cyberattaques. Cette formation se poursuivra à l'avenir. Il en va de même des formations liées à la certification Cicero pour les collaboratrices et collaborateurs en charge de la clientèle, afin de garantir le maintien à un niveau élevé de leurs compétences en matière de conseil.

L'Etablissement a aussi poursuivi ses efforts pour la formation diplômante. Ils ont permis l'obtention en 2019 d'un *MBA (Master of business administration)*, préparé en emploi par un cadre, tandis qu'un autre *MBA* en emploi a débuté en septembre. De plus, un employé fait son apprentissage, dans le domaine informatique, dans le cadre de son CFC. Deux employés se sont succédés à la comptabilité ; ce temps partiel leur a permis d'étudier en parallèle à la Haute école de gestion de Genève.

Les Rentes Genevoises ont ainsi le label « Entreprise formatrice » qui marque leur engagement au profit du développement des jeunes, malgré une petite structure. Cet engagement initié il y a de nombreuses années sera poursuivi dans le cadre de l'engagement socialement responsable de l'Etablissement.

L'effectif compte quinze femmes et vingt hommes, alors que le Conseil d'administration est composé de trois femmes et quatre hommes. L'Etablissement totalise trente-cinq employées et employés au 31 décembre 2019, ce qui correspond à 33.1 équivalents plein temps. Sur l'année, les Rentes Genevoises ont enregistré trois arrivées pour trois départs. L'ancienneté moyenne des collaborateurs dépasse dix ans et atteste de la fidélité du personnel. Les évaluations annuelles et les enquêtes menées sur le climat social montrent un haut niveau de satisfaction au sein du personnel.



1975 : des travaux sont effectués au siège du Molard. Les bureaux sont transformés et la salle de conférence est agrandie.

Membres de la Direction

Pierre Zumwald

Directeur général

Montserrat Alarcon Clerc

Responsable administration

(jusqu'au 31 mars 2020)

Sophie Balsler

Responsable administration

(depuis le 1^{er} janvier 2020)

Laurent Bühlmann

Actuaire responsable

Philippe Gaud

Responsable investissements et engagements

Isabelle Jacobi Pilowsky

Responsable immobilier

Bernard Lafrasse

Responsable informatique

(jusqu'au 30 juin 2019)

Bertrand Loze

Secrétaire général

Yves Piccino

Responsable assurance

Cadres

Sandrine Alphonse

Responsable ressources humaines

Sylvie Chollet

Secrétaire générale adjointe

(depuis le 1^{er} janvier 2019)

Rémy Clerc

Responsable infrastructure IT

Yann Hertzschuch

Responsable relation entreprises

(depuis le 1^{er} mai 2020)

Sandra Jenni Franzosi

Actuaire

(du 1^{er} août au 7 novembre 2019)

Bernard Lafrasse

Responsable développement SI

Jean-Daniel Macherel

Responsable développement IT

Olivier Parisi

Gérant de portefeuille

Florent Perret

Responsable technique immobilier

Sébastien Ramseyer

Responsable marketing et communication

Leonardo Reis Vitoria

Responsable ALM

Joy Savoini

Compliance officer

(depuis le 1^{er} janvier 2019)

En 1976, après quelques années délicates, les affaires reprennent et s'envolent. La production de 1976 est doublée. En quatre ans, elle va décupler. En 1977, elle monte à plus de 4.5 millions, battant le record « historique » de 1961. Un an plus tard, elle atteint 6.5 millions. Elle finira par culminer à près de 11 millions.

Durant cette période, vingt-trois immeubles sont rénovés. La Commission se décide, pour la première fois de son histoire, à acquérir un immeuble à la périphérie de la ville : le 20 rue des Bossons à Onex.

Collaboratrices et collaborateurs

Fabrice Alagna

Gestionnaire clientèle

Christine Claude

Comptable

Matteo Di Padova

Conseiller interne

(jusqu'au 30 avril 2020)

Gestionnaire

(depuis le 1^{er} mai 2020)

Julie Durand

Assistante immobilière

Clémentine Gamain

Assistante administrative

(depuis le 1^{er} mai 2020)

Raphaël Laredo

Aide-comptable

(depuis le 1^{er} juillet 2019)

Marc Leuenberger

Aide-comptable

(jusqu'au 31 juillet 2019)

Frédéric Mauron

Conseiller

Leyla Oezsari

Assistante de direction

(jusqu'au 30 septembre 2019)

Andrea Onori

Assistant de direction

(depuis le 1^{er} mai 2019)

Sandra Pierre Gérard

Gestionnaire clientèle

(jusqu'au 31 mars 2020)

Mercedes Pintos

Community manager

Giuseppa Sofia Rao

Conseillère

Jeremy Requedaz

Apprenti informaticien

Valérie Rymar

Conseillère

Carmela Sabatino

Accueil clientèle

Maria Scarpellino

Entretien

Pascal van Leemput

Conseiller

Stéphanie Villars

Gestionnaire clientèle

Laurent Wisler

Conseiller

Zsuzsanna Zakany

Assistante administrative

En 1984, pour relancer les affaires, il faut améliorer la publicité. Pour la première fois, il est fait appel à un professionnel et une campagne de publicité est élaborée! Le budget, qui plafonnait depuis des années autour de 30 000 francs, fait un bond en avant: en 1985, il passe à 165 000 francs. Le logo est redessiné, une brochure explicative est publiée.

D'abord une conférence de presse pour faire parler de soi, puis des annonces dans les journaux et les offices de poste, sur les murs ainsi que sur les bus des TPG. Toutes les personnes du canton âgées de 64 et 65 ans reçoivent une lettre expliquant les avantages d'une rente viagère rentrant dans le cadre du 3^e pilier ou des rentes pour indépendants non soumis à la Loi sur la prévoyance professionnelle.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis leur création en 1849, les Rentes Genevoises affichent une ambition sociale en permettant aux personnes « de toute profession [...] de s'assurer ainsi à l'avance un droit pour leurs vieux jours »⁶.

Cette implication est toujours d'actualité. C'est une responsabilité qui s'exerce au niveau de la gouvernance et dans les relations avec les parties prenantes. Des relations qui s'inscrivent dans le développement durable, qu'il soit environnemental, social ou de gouvernance (ESG).

Conscientes de leur rôle dans le canton, les Rentes Genevoises apportent leur contribution à diverses activités culturelles, sociales et sportives.

Une gouvernance au caractère mutualiste

Le statut de « caisse mutuelle d'assurance » guide l'Etablissement dans une gestion sur le long terme dans l'intérêt des assurées et des assurés. L'ensemble des réserves et provisions sont constituées au profit des assurés. Ces derniers bénéficient d'une participation aux excédents. En 2019, à ce titre, 6 millions de francs ont ainsi été attribués aux rentiers.

La composition du Conseil d'administration, dont deux membres sont élus par les assurées et les assurés en plus des cinq membres nommés par le Conseil d'Etat, garantit une conduite dans l'intérêt des clients, de l'Etat et de l'Etablissement.

Le cadre réglementaire et l'organisation en place assurent un niveau de transparence et de contrôle élevé.

⁶ « De l'Assurance pour la Vieillesse aux Rentes Genevoises », par Bénédicte Frommel, 1993, page 10.

En 1986, le journaliste libéral Paul-Emile Dentan accède à la présidence en étant élu haut la main.

La même année, la gamme de produits est élargie vers les rentes qui sont au bénéfice de déductions fiscales prévues par l'OPP3. Pour cela, il faut obtenir l'aval de l'Office fédéral des assurances sociales à Berne. Or celui-ci ne le donne qu'aux établissements dotés d'une personnalité juridique propre, ce qui n'est pas le cas de l'Assurance pour la Vieillesse. Cela sous-entend donc la séparation d'avec la Maison de retraite et une modification de la loi. La Commission administrative doit se résoudre à accepter ce qu'elle a toujours refusé ; c'est cela ou la disparition à terme de l'Assurance. Ce que l'« histoire » n'avait pas permis de faire, Berne va se charger de l'imposer.

Service des rentes et promotion de la prévoyance

Le service des rentes aux assurés est une des missions premières des Rentes Genevoises précisée dans la loi afin de promouvoir la prévoyance en matière de risque, de vieillesse et de longévité. Cette responsabilité sociale, qui concerne aujourd'hui plus de 18 000 assurés, dont plus de 6 500 rentiers, existe depuis l'origine de l'Etablissement en 1849. Ainsi, le fait de favoriser les prestations en rentes plutôt qu'en capital, et de les servir sous une forme viagère, est une illustration forte de la responsabilité sociale de l'Etablissement.

Ces dernières années, les enquêtes de marché et autres baromètres de la prévoyance ont toutefois mis en évidence, chez les citoyennes et citoyens, des lacunes dans la compréhension des systèmes de prévoyance en Suisse, alors que les incertitudes liées à la retraite font partie des premières causes d'inquiétude des Suisses.

La réponse des Rentes Genevoises à ces constats est Le Pilier. Inauguré en mars 2019, Le Pilier est un espace dévolu à la promotion de la prévoyance. Donnant sur la place du Molard, cet « Espace de vie » permet aux visiteurs de s'informer ou de se former sur la prévoyance, sans pression commerciale. Les prestations vont de la mise à disposition de documentation (livres et revues spécialisées à consulter sur place ou à acheter) à l'organisation de conférences, sans oublier des outils de simulation en matière de prévoyance individuelle. Il est même possible, mais uniquement à la demande du visiteur, d'obtenir un conseil spécifique.

29

LE PILIER

Début 1989, sous l'impulsion du conseiller d'Etat Vernet et du président Dentan, la décision est prise d'intégrer l'Assurance dans le système général de prévoyance. Une page de 140 ans d'histoire se tourne.

Durant l'été 1989, des statuts transitoires sont rédigés. Ceux-ci élargissent les activités de l'Assurance. Ainsi, à côté des combinaisons traditionnelles de rentes viagères, complémentaires aux assurances sociales (AVS et 2^e pilier), l'Assurance peut pratiquer les rentes viagères de type 3^e pilier lié et les polices de libre passage.

Le 15 novembre 1989, le Conseil d'Etat ratifie ces statuts et s'engage envers le Conseil fédéral à présenter un projet de loi conférant à l'Assurance la personnalité juridique au cours de la législature suivante. Le projet est finalement présenté en avril 1992 au Grand Conseil, qui le vote à l'unanimité le 3 décembre de la même année. La loi confirme les nouveautés introduites dans les statuts transitoires.

Les Rentes Genevoises sont « *une caisse mutuelle d'assurance sous la forme d'un établissement public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique* » (art. 1). Elles « *ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité* » en servant des rentes soit individuelles soit collective (art. 2). Ces rentes sont garanties par l'Etat (art. 3). Les termes « Rentes Genevoises » viennent se rajouter à l'appellation traditionnelle « Assurance pour la Vieillesse ».

Un investisseur à long terme

Tenant compte des engagements sur plusieurs décennies découlant des contrats signés avec les clients, les Rentes Genevoises axent leurs investissements sur le long terme et ont, à ce titre, développé des stratégies, méthodes et outils financiers spécifiques et adaptés aux besoins de l'Etablissement, notamment en matière de « durabilité ». Cet engagement s'illustre notamment par la participation de l'Etablissement à Ethos (délégation des droits de vote), par la mise en place d'un Système de management énergétique exemplaire du parc immobilier ou encore par le passage en revue par des tiers indépendants des placements sous l'angle ESG (environnement, social et gouvernance).

Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, regroupe plus de 220 caisses de pension et institutions suisses et a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future. Les Rentes Genevoises exercent ainsi depuis plus de douze ans leurs droits de vote pour les sociétés suisses cotées dont elles détiennent des parts, en donnant mandat à la Fondation Ethos de les représenter aux assemblées générales.

La gestion durable des énergies du parc immobilier – ce dernier représente plus de 20 % du bilan – est aussi une démonstration de l'engagement de l'Etablissement pour les générations actuelles et futures. En 2019, la certification ISO 50001, renouvelée sur les bases de la nouvelle version de la norme éditée en 2018, a confirmé cette ambition durable, d'abord au niveau environnemental, mais aussi avec un impact social et économique important pour les locataires.

Soucieuses de leur responsabilité sociale, les Rentes Genevoises ont toujours privilégié des placements répondant à des critères de durabilité. En 2019, elles ont mandaté un tiers indépendant et reconnu, spécialisé dans les critères ESG, pour analyser leur allocation.

30



Rompant avec une ancienne tradition propre aux institutions paraétatiques, les Rentes Genevoises choisissent la commémoration de leur 150^e anniversaire pour publier, pour la première fois de leur histoire, leurs comptes annuels.

Le nouveau millénaire est l'occasion pour les Rentes Genevoises de présenter pour la première fois un chiffre d'affaires dépassant les 100 millions de francs.

1999

2000

Engagements dans le tissu économique genevois

L'engagement durable de l'Etablissement se décline enfin au travers d'initiatives sur le plan environnemental, sportif, culturel, économique et social, à Genève. Ces partenariats et ces différentes actions de soutien se conjuguent parfaitement avec les valeurs et la culture d'entreprise des Rentes Genevoises.

Sur le plan environnemental, les Rentes Genevoises sont partenaires du volet genevois de Net'Léman, un événement biennal de l'Association pour la sauvegarde du Léman qui consiste en une action de nettoyage des rives et du fond du lac Léman. L'Etablissement soutient également Les miels de Stéphanie. Il contribue ainsi à la préservation de l'écosystème genevois et de sa biodiversité.

Sur le plan sportif, les Rentes Genevoises soutiennent l'école de voile du Yacht Club de Genève. Cette école de voile, l'une des plus importantes de la région genevoise, propose notamment des formations à plusieurs centaines de jeunes souhaitant découvrir ou pratiquer la voile. Apprentissage, perfectionnement et éducation au respect sont prodigués par des moniteurs certifiés et passionnés.



Yacht Club de Genève

Durant l'exercice 2001, la rente avec complément d'excédents vient étoffer la palette des produits des Rentes Genevoises.

2001

Au terme de l'exercice 2004, les Rentes Genevoises sont dirigées par un nouveau Directeur général, en la personne de Pierre Zumwald.

Cette même année, le cap symbolique des 10 000 assurés est dépassé.

2004

Le volet culturel des soutiens de l'Établissement est multiple. La Fondation Re-Borne, tout d'abord. Initiée par les Rentes Genevoises dans le cadre des célébrations du bicentenaire du rattachement de Genève à la Confédération, la Fondation Re-Borne est une fondation d'intérêt public qui lève des fonds par le biais de parrainages pour permettre la rénovation des bornes frontalières. Initialement concerné par les bornes de la frontière entre Genève et la France, le projet se déploie également hors du canton et favorise l'engagement citoyen.

L'Orchestre des Trois-Chêne bénéficie également du soutien des Rentes Genevoises. Orchestre symphonique actif principalement dans la région genevoise, il regroupe une septantaine de musiciens, autant amateurs que professionnels. L'orchestre propose trois séries de concerts par année.

Sur le plan économique, les Rentes Genevoises sont partenaires de Genilem, une association à but non lucratif fondée en 1995 pour accompagner la création d'entreprises innovantes. Par ailleurs, la prise de participation ou d'engagements conditionnels de l'Établissement dans des sociétés locales non cotées manifeste également son enracinement sur le terrain économique genevois.

Depuis 2017, les Rentes Genevoises soutiennent aussi le DAS (*Diploma of advanced studies*) en Gestion des risques d'entreprise, une formation académique de la Haute école de gestion de Genève.

Sur le plan social, l'Établissement apporte une aide financière au MDA-Activités 50+, une association laïque et apolitique qui regroupe plus de 4200 membres. Cette aide financière est spécifique à l'une des activités de l'association, « Minibus Evasion ».

Enfin, depuis 2012, pour le compte du fonds « Henaderen », l'Établissement verse une contribution aux Hôpitaux universitaires de Genève, au Centre de soins continus de Collonge-Bellerive et à l'Atelier pour personnes handicapées. Cette contribution, qui tient compte de la performance des placements, se poursuivra jusqu'en 2032.

RE BORNE

ORCHESTRE DES TROIS-CHÊNE

GENILEM

h e g
Haute école de gestion
Genève

MDA
ACTIVITÉS 50+

En 2005, le bilan dépasse pour la première fois de son histoire la barre du milliard de francs.

Fortes d'une histoire de près de 160 ans et animés par l'énergie et le dynamisme qui les caractérisent, les Rentes Genevoises entreprennent en 2006 un travail de fond pour faire évoluer l'ensemble de leur identité et de leur communication.

Le 31 mai 2007, les Rentes Genevoises ont repositionné leur marque. Le nouveau logo de l'Institution et les nombreuses publications qui ont suivi son lancement témoignent de cette évolution. Cette évolution graphique se conjugue également avec une nouvelle approche du fonctionnement interne : renforcement du travail sur les processus, définition de nouvelles valeurs vécues au quotidien...

2007

Malgré la crise financière de 2008, l'équilibre financier de l'Etablissement reste solide, avec un degré de couverture à 108.1%

La stratégie mise en place depuis plusieurs années pour se protéger des aléas financiers a bien fonctionné en 2008. Les résultats sont positifs et permettent aux Rentes Genevoises d'améliorer encore leur situation financière.

2008

Evolution des affaires

Le chiffre d'affaires de l'année 2019, avec un Total Produits Assurance de 187.5 millions de francs, est en augmentation de 13.0% par rapport à l'année précédente. Ce résultat – fruit de l'expertise de l'Etablissement en matière de prévoyance – s'appuie également sur une visibilité plus importante sur le marché, notamment au travers des activités liées aux 170 ans de l'Etablissement.

Le positionnement des Rentes Genevoises sur le marché comme « Sécurisateur de patrimoine » et l'offre de prestations à taux garantis servies sous formes de rentes viagères apportent une réponse adéquate en matière de prévoyance individuelle, notamment au regard des incertitudes liées aux marchés financiers. Si l'activité commerciale est soutenue par l'évolution des besoins de prévoyance de la population genevoise, il est important de relever que l'attrait d'un gain plus élevé, mais non garanti, proposé par les assureurs privés (avec, souvent, la sortie en capital comme unique option à la fin du contrat) constitue une concurrence à ne pas négliger. L'information aux consommateurs et à la population est donc essentielle et Le Pilier devrait contribuer à une meilleure compréhension des enjeux en matière de prévoyance individuelle.

Le corollaire au développement des affaires est le versement des prestations. Le nombre de rentiers a augmenté de 2.3 %, à plus 6500, avec un volume de rentes versées de 91.3 millions de francs, soit une hausse de 2.9 % par rapport à 2018. Les sorties sous forme de capital ou de transfert de libre passage sont par contre inférieures de 10.7 % par rapport à 2018 et se situent à 57.4 millions de francs.

A l'instar de 2009, le chiffre d'affaires 2010 dépasse les 100 millions de francs pour la deuxième année consécutive.

Le projet de dématérialisation des documents d'assurance qui s'est terminé en 2009 a déployé ses effets en 2010, renforçant la sécurité des données et facilitant le suivi des dossiers des clients.

Des prestations sur mesure dans la vie individuelle

Les Rentes Genevoises offrent des prestations taillées sur mesure. Elles analysent les besoins spécifiques de chaque client et proposent des solutions adaptées à leur situation personnelle et à leurs moyens financiers sur l'ensemble des produits proposés : 3^e pilier A, 3^e pilier B, Rente certaine, Police de libre passage.

- Compréhension du besoin : l'Etablissement propose des produits financés par des primes uniques ou périodiques, quel que soit l'âge du preneur d'assurance ou du bénéficiaire. La notion de « projets de vie » guide toute la démarche. Par exemple, l'offre adaptée aux jeunes pour leurs études ou un voyage autour du monde. Ou encore celle destinée aux adultes pour notamment couvrir une année sabbatique, un pont AVS ou apporter un complément à la retraite. Ces prestations peuvent également être combinées pour mieux s'adapter aux « projets de vie ».
- Souplesse : les produits des Rentes Genevoises peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'un prêt sur police pour les assurés qui auraient besoin de liquidités à court terme.
- Liberté à l'échéance : de nombreuses possibilités de choix subsistent au moment de la retraite. Elles permettent d'adapter les prestations aux besoins effectifs du bénéficiaire.

2011 : une année record pour les Rentes Genevoises. Le chiffre d'affaires atteint 172 millions de francs.

Cette année voit également la stratégie « marché » se développer, pour se scinder en deux : pour mieux répondre aux enjeux et augmenter la qualité des relations, le marché Particuliers et le marché Entreprises sont dorénavant différenciés.

Des risques maîtrisés dans la vie collective

Grâce à leur expertise, les Rentes Genevoises sont à même de proposer une offre crédible dans le domaine de la vie collective, que ce soit par des contrats de réassurance ou des prestations de libre passage.

Elles offrent leur expérience de sécurisation du patrimoine institutionnel sous forme d'assurance de longévité. Celle-ci soulage définitivement du risque viager les institutions de prévoyance qui doivent ou souhaitent offrir à leurs assurés la possibilité de bénéficier d'une rente viagère. Dans ce domaine, les Rentes Genevoises sont reconnues comme des spécialistes. Le patrimoine institutionnel est géré en toute sécurité.

Les Rentes Genevoises se posent en véritable partenaire capable d'assurer la pérennité des rentes versées aux pensionnés. Elles garantissent en parallèle l'équilibre financier des institutions de prévoyance. Elles assument l'ensemble de la gestion financière et administrative des rentiers réassurés : relations avec les assurés, versement des prestations, établissement des attestations de rentes, rapport de gestion, expertises actuarielles, etc. Avec plus de 6500 assurés pensionnés et plus de 91 millions de francs de rentes versées cette année, les Rentes Genevoises bénéficient d'un effet de masse qui garantit une indispensable répartition des risques.

2012 : l'activité commerciale poursuit sa progression et permet un excellent chiffre d'affaires, 187.5 millions de francs. Pour la première fois, 1 million de francs est versé à l'Etat de Genève, au titre de la garantie.

De par la spécificité des produits de prévoyance, axés sur une relation contractuelle à long terme, certains contrats déploieront leurs effets au XXI^e siècle.

Les Rentes Genevoises poursuivent leur développement et frôlent la barre des 200 millions de francs de chiffre d'affaires en 2013.

Engagées depuis de nombreuses années dans une gestion responsable de leur parc immobilier, les Rentes Genevoises voient leurs efforts récompensés par l'obtention, en 2013, de la certification ISO 50001, une première européenne en gestion énergétique pour l'ensemble d'un parc immobilier.

Proximité et relation clientèle

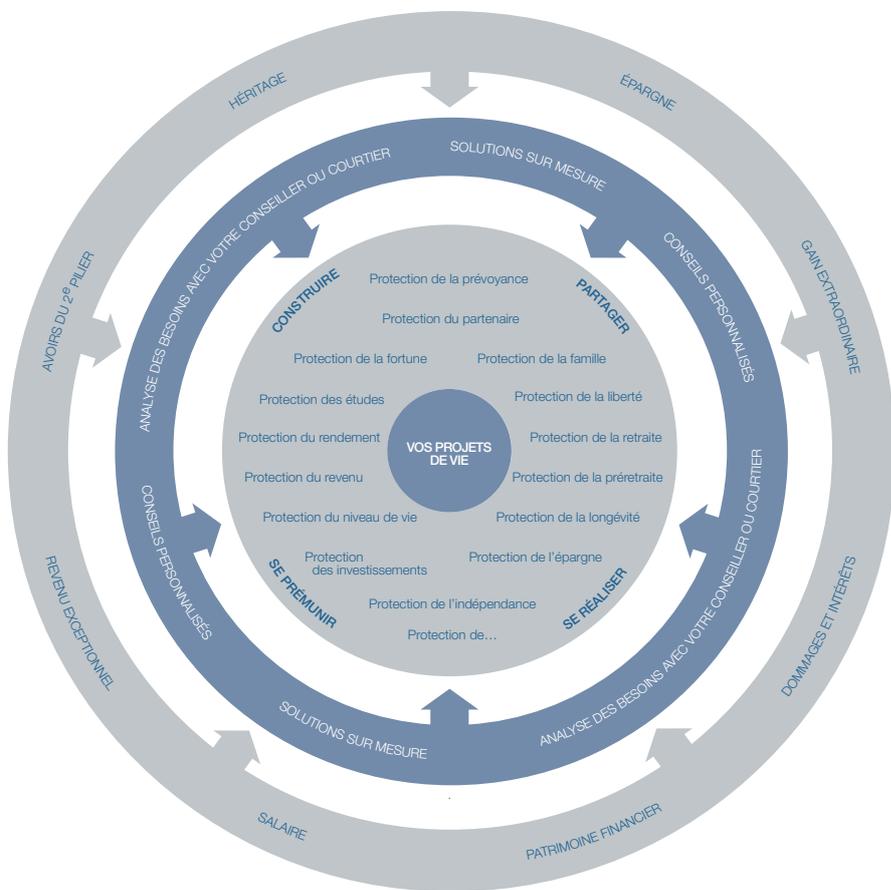
Les Rentes Genevoises sont proches de leurs clients tant par les relations qu'elles entretiennent avec chacun d'entre eux que par leur position géographique, au centre-ville de Genève. Elles disposent d'un espace dédié aux clients, dans un cadre discret et professionnel. C'est dans des conditions optimales de technologie et de confort (accès aux personnes à mobilité réduite, notamment) que les clients peuvent aujourd'hui parler de la sécurisation de leur patrimoine ou de leur prévoyance.

L'objectif de l'Etablissement est de proposer à ses clients «une expérience durable et nouvelle en matière de relations». Plusieurs actions sont mises en œuvre et sont adaptées régulièrement pour répondre à cet objectif :

- Renforcer la proximité avec le client, notamment en offrant plusieurs canaux de communication
- Faciliter la relation avec le client, tout au long de la durée du contrat, en mettant à sa disposition, sous une forme simple, les éléments essentiels du contrat
- Accroître la disponibilité des services avec des offres 24x7 ou la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des heures officielles d'ouverture des locaux
- Offrir de nouvelles prestations orientées vers l'information et le conseil

Cette démarche s'appuie, notamment, sur un système d'informations «état de l'art», une démarche commerciale segmentée en *B2B* (*business to business*, de société à société) et *B2C* (*business to consumer*, de société à particulier) avec de nouveaux processus, un support tout au long de la relation dès le premier contact, et un espace public de promotion de la prévoyance à la place du Molard.

36



R&D et enrichissement du portefeuille de produits

L'activité de recherche et développement fait partie intégrante des axes stratégiques de développement de l'Etablissement. Elle allie la création de nouveaux produits à l'optimisation de ceux qui existent déjà.

Chaque projet d'évolution du portefeuille de produits s'intègre dans un processus de recherche et développement. Celui-ci a pour but de garantir que les évolutions proposées, entre autres choses :

- Correspondent à la stratégie
- Répondent à une demande du marché
- Se positionnent favorablement face à la concurrence
- Soient rentables
- Ne comportent pas de risques non maîtrisés

Dans ce domaine aussi, les valeurs de sécurité, contemporanéité, anticipation et pérennité ont un sens fort. Conformément à cet axe stratégique, les Rentes Genevoises bénéficient d'un outil de gestion du risque et de la performance. Cet outil permet une gestion prévisionnelle efficace et, ainsi, garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement. Il se base sur des méthodes généralement appliquées dans l'assurance privée. Il permet d'analyser plus finement la sensibilité des produits existants ou des nouveaux produits aux risques qu'ils supportent. Il permet notamment de tester leur comportement en situation de stress. C'est grâce à ces approches qu'il est possible d'offrir des solutions innovantes qui tiennent leurs promesses.

Chiffre d'affaires record pour l'année 2016 : 220 millions de francs, un montant qui reste aujourd'hui encore comme le chiffre d'affaires le plus important de l'histoire des Rentes Genevoises. Plus de 16 000 assurés accordent leur confiance à l'Etablissement.

2016 : le projet « Espace de vie » débute. Il a pour vocation de créer sur la place du Molard un espace public dont l'objectif est la promotion de la prévoyance en général.

Canaux de distribution

Les Rentes Genevoises s'appuient sur trois canaux principaux pour distribuer leurs produits : les conseillères et conseillers des Rentes Genevoises, les courtiers et le canal internet.

Les conseillères et les conseillers sont à même de proposer des solutions sur mesure, pour chaque situation. Ils bénéficient en permanence d'une formation sur les produits de l'Etablissement et sur le conseil en sécurisation de patrimoine. Ils sont titulaires de la certification Cicero et suivent régulièrement des formations professionnelles en assurance et prévoyance. Le label Cicero est un gage de qualité pour un conseil professionnel en assurance et des compétences accréditées par l'Association suisse d'assurances (ASA).

Les courtiers travaillent dans la même optique. Les Rentes Genevoises ont signé des conventions avec plus d'une centaine d'entre eux. Cette collaboration se fonde sur la stabilité. Primordiale, la création d'un lien de confiance assure un haut standard de qualité. Les courtiers bénéficient régulièrement de formations et d'informations. Ils disposent d'un outil informatique moderne pour réaliser des offres et propositions, indépendamment des heures d'ouverture des bureaux. Ils fournissent ainsi des conseils avisés sur les prestations des Rentes Genevoises.

Le canal internet permet de contractualiser très simplement et en ligne des polices de libre passage. Destiné à un produit bien encadré par la loi, ce canal facilite l'accès à tous les avantages déjà proposés par les Rentes Genevoises et permet en quelques clics d'automatiser toute la démarche avec la caisse de pension, sans aucune autre intervention.

En complément à ces trois canaux, les Rentes Genevoises peuvent aussi signer des conventions et des accords pour des produits spécifiques destinés à une clientèle particulière.

2017 : pour la première fois de l'histoire des Rentes Genevoises le bilan franchit la barre des 2 milliards de francs.

Plus de 17 100 assurés accordent leur confiance aux Rentes Genevoises.

Signe d'une situation financière saine, le degré de couverture à fin 2017 se monte à 114.4 %.

Le résultat net des placements s'élève à 135.4 millions de francs. La performance globale des placements s'inscrit à 6.7 % contre -1.6 % en 2018. La performance annualisée sur cinq et dix ans est respectivement de 3.0 % et de 3.4 %. En 2019, toutes les classes d'actifs enregistrent des performances positives à l'exception des avoirs en comptes courants. La classe d'actif ayant la meilleure performance est celle des actions avec 21.4 %.

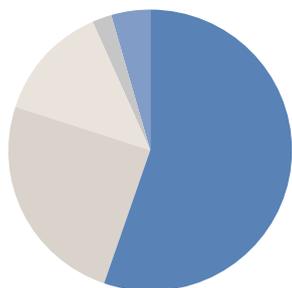
L'excellent résultat financier 2019 a permis de renforcer les provisions et réserves conformément à la stratégie financière. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs est dotée à hauteur de 244.6 millions de francs, soit 67.9 % de sa cible, et permet d'appréhender sereinement les exercices futurs. Le degré de couverture de l'Etablissement, quant à lui, passe de 109.6 % à 114.1 % et reflète ainsi la bonne santé des Rentes Genevoises.

L'allocation d'actifs est conforme à celle prévue dans la Stratégie financière. Elle respecte également les limites par classes d'actifs fixées dans le Règlement interne de placement.

Les différents outils de gestion du risque en place et les analyses faites sur le portefeuille permettent de conclure à une situation financière saine et une gestion des actifs sous contrôle.

38

Allocation au 31 décembre 2019



- 55.3 % Créances
- 24.9 % Immobilier
- 13.3 % Actions
- 2.2 % Liquidités et dépôts
- 4.3 % Placements alternatifs

Le Conseil d'Etat publie un nouveau règlement d'application de la Loi concernant les Rentes Genevoises, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ce nouveau règlement modernise le cadre législatif et renforce les outils de gouvernance et de maîtrise du risque.

Précurseurs en matière de prévoyance, les Rentes Genevoises proposent une nouvelle prestation : le transfert d'une police de libre passage 100 % en ligne sans aucune autre intervention.

Le projet « Espace de vie » se concrétise le 13 mars 2019. Au 11 place du Molard s'ouvre officiellement Le Pilier, un lieu de formation et d'information sur la prévoyance, complété d'une offre de restauration.

Propriétaire responsable et gestion des locataires

La gestion du parc immobilier détenu en direct par l'Etablissement (22 % du portefeuille) est un axe important de développement. Les Rentes Genevoises mettent à disposition de la population genevoise environ 1000 logements et 150 surfaces commerciales. En tant qu'acteur socialement responsable, l'Etablissement veille à maintenir des loyers abordables et non spéculatifs tout en préservant l'intérêt des assurés.

La Politique immobilière basée sur les quatre valeurs de l'Etablissement, plus particulièrement la pérennité et la sécurité, précise que « les bâtiments doivent justifier d'un état optimal et proportionné à la performance attendue. Il s'agit de réaliser le concept du juste besoin au moment opportun par une parfaite connaissance du parc, de la spécificité et de l'état de santé de chaque objet ». Les immeubles et les surfaces locatives sont ainsi régulièrement entretenus et rénovés afin d'en garantir la pérennité et d'assurer le confort des locataires.

Dans ce cadre, 2019 a été l'occasion de mettre en place de nouvelles mesures d'accompagnement des locataires en cas de rénovation. Des séances d'information préalables sont alors organisées et, si besoin, des assistances à maîtrise d'usage (AMU) sont mises en place. Les Rentes Genevoises ont fait figure de pionnières en la matière. Elles ont en effet été les premières à participer au projet pilote du Département du territoire pour la mise en place de l'outil d'aide à la rénovation GÉnergie 2050.

Cette approche responsable en tant que propriétaire immobilier permet un faible taux de rotation des locataires et une réduction de la durée de vacance des appartements en cas de rénovation.

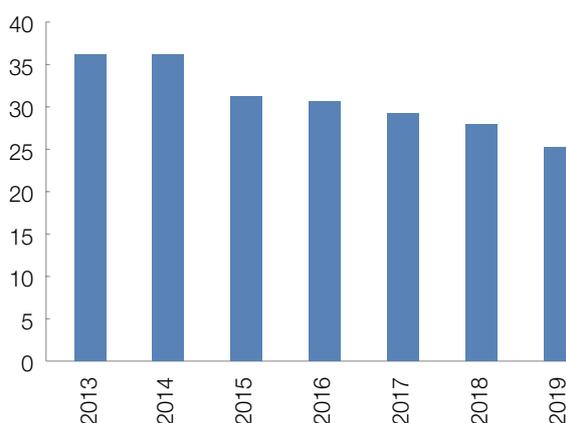
Le 27 juin 2019, les Rentes Genevoises fêtent leur 170^e anniversaire.

Au 31 décembre 2019, les Rentes Genevoises compte 18727 assurés.

Management énergétique et protection de l'environnement

Les Rentes Genevoises sont aussi précurseurs en matière de transition énergétique d'un parc immobilier. En Suisse, les bâtiments sont à l'origine de 26.4 % des émissions de CO₂. En 2010 déjà, les Rentes Genevoises ont mis en place un management des énergies afin d'en diminuer l'empreinte écologique. La certification volontaire ISO 50001 du patrimoine immobilier en 2013, une première européenne, a concrétisé la volonté de l'Etablissement en la matière. Cette norme, entrée en vigueur en 2011, exige la mise en œuvre d'un système de management des énergies basé sur l'amélioration continue des résultats. De 2013 à 2019, les émissions de CO₂ ont été réduites de plus de 30 % (voir figure ci-dessous) alors que l'objectif initial était une baisse moyenne de 3 % par année, soit de 18 % jusqu'à 2019. La baisse des émissions s'est réalisée sans nuire à la sécurité et au confort des locataires.

La diminution des consommations a permis de réduire les charges générales en électricité et en eau, ainsi que celles du chauffage et de l'eau chaude sanitaire payées par les locataires. Les économies réalisées sont de l'ordre de 1.3 million de francs sur six ans. Un effort de sensibilisation a également été mis en œuvre auprès des locataires sur les enjeux environnementaux au travers de divers canaux de communication, dont le programme « écologement » en partenariat avec les SIG.



Économies réalisées : -30.7 % soit une moyenne de 5.1 % / an

COMPTES 2019

Bilan

Du fait de l'évolution des marchés financiers, le total du bilan a progressé de 7.5 % et atteint 2.18 milliards de francs. L'entrée nette de liquidités, soit l'écart entre les primes encaissées et les prestations versées, totalise 32.6 millions de francs.

Le degré de couverture progresse de 109.6 % fin 2018 à 114.1 % fin 2019.

Compte de résultat

Les *Produits Assurance*, soit globalement les primes encaissées, augmentent de 13 % pour atteindre 187.4 millions de francs, contre 165.9 millions de francs en 2018. Au niveau des *Prestations Assurance*, le montant des rentes versées progresse de 2.9 % pour s'établir à 91.3 millions de francs. Une diminution de 10.7 % est par contre constatée au niveau des *Prestations en capital*.

Le *Résultat net Placements* atteint 135.4 millions de francs, en hausse de 167.9 millions de francs par rapport à 2018. La performance des placements s'établit à 6.7 % contre -1.6 % en 2018.

Les *Frais de fonctionnement* progressent de 12 %, en lien avec le développement des affaires et les activités liées au 170^e anniversaire des Rentes Genevoises. Ils restent toutefois inférieurs de 5.5 % au budget accordé, ce qui démontre une bonne maîtrise des coûts.

Le résultat de l'exercice 2019 affiche un excédent de 92.8 millions de francs. La *Réserve de fluctuation de valeurs* atteint désormais 67.9 % de sa cible (46.5 % en 2018).

BILAN

ACTIF

	Notes	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Placements			
Disponible		48 120 280	33 976 857
Créances cotées		445 048 170	417 981 695
Créances non cotées	32	748 078 844	745 906 565
Immobilier	12	536 761 479	507 251 172
Actions		287 785 823	220 384 061
Placements alternatifs	10	93 219 857	89 868 100
Total Placements		2 159 014 453	2 015 368 451
Comptes de régularisation actif			
Intérêts courus	15	3 281 978	3 456 401
Impôts anticipés à récupérer	15	3 541 924	2 975 206
Autres actifs transitoires	15	994 4076	1 571 702
Total Comptes de régularisation actif		16 767 978	8 003 310
Actifs provenant de contrats d'assurance		2 428 627	2 000 483
Autres actifs			
Autres créances	16	259 661	831 768
Immobilisations corporelles et incorporelles	16	458 776	389 042
Total Autres actifs		718 438	1 220 809
TOTAL DE L'ACTIF		2 178 929 495	2 026 593 053

PASSIF

	Notes	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
Dettes			
Dettes à court terme sur l'activité Assurance		10 710 845	8 623 365
Autres dettes à court terme		338 793	579 180
Dépôt de la réassurance à long terme		53 812 138	55 748 981
Total Dettes		64 861 776	64 951 526
Comptes de régularisation passif	17	3 066 545	3 172 480
Provisions non techniques	18	674 857	643 231
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Capitaux de prévoyance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	3, 4	839 155 292	823 757 217
Capitaux de prévoyance Assurance sur la vie liée à des participations		-	-
Capitaux de prévoyance Autres assurances sur la vie	3, 4	640 800 270	639 105 700
Capitaux de prévoyance Opérations de capitalisation	3, 4	330 846 661	282 331 869
Total Capitaux de prévoyance	2	1 810 802 223	1 745 194 786
Domaine de l'assurance sur la vie			
Provision de longévité	19	17 891 846	17 891 846
Provision renforcement bases techniques	20	21 000 000	17 500 000
Provision complément d'excédents	21	550 000	450 000
Provision bonus d'intérêts		-	-
Provision pour revalorisation des rentes	22	-	5 598 438
Total Provisions techniques		39 441 846	41 440 284
Total Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		1 850 244 069	1 786 635 071
Réserve de fluctuation de valeurs	8	244 568 000	157 603 000
Situation des Fonds			
Fonds affectés		2 959 693	2 959 693
Fonds d'excédents	23	12 550 495	10 624 232
Excédent en début de période		3 821	4 488
Résultat de l'exercice		239	(667)
Excédent en fin de période		15 514 248	13 587 746
TOTAL DU PASSIF		2 178 929 495	2 026 593 053

COMPTE DE RÉSULTAT

44

	Notes	2019	2018
Produits Assurance			
Primes Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		81 747 821	82 697 881
Primes Assurance sur la vie liée à des participations		-	-
Primes Autres assurances sur la vie		29 338 025	29 398 359
Primes Opérations de capitalisation		66 561 992	45 865 014
Total Primes Domaine de l'assurance sur la vie		177 647 838	157 961 253
Frais prélevés aux assurés		10 470 344	9 765 111
Gains (pertes) techniques	24	(636 446)	(1 826 458)
Total Produits Assurance		187 481 736	165 899 907
Charges Assurance			
Prestations Assurance			
Rentes			
Rentes Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		(36 241 157)	(35 950 297)
Rentes Assurance sur la vie liée à des participations		-	-
Rentes Autres assurances sur la vie		(34 601 815)	(34 651 531)
Rentes Opérations de capitalisation		(20 469 005)	(18 136 503)
Total Rentes Domaine de l'assurance sur la vie		(91 311 977)	(88 738 330)
Prestations en capital et Prestations de sortie			
Prestations en capital et Prestations de sortie Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	3, 4	(47 144 979)	(54 136 124)
Prestations en capital Assurance sur la vie liée à des participations		-	-
Prestations en capital Autres assurances sur la vie	3, 4	(9 521 163)	(9 482 032)
Prestations en capital Opérations de capitalisation	3, 4	(694 852)	(615 858)
Total Prestations en capital et Prestations de sortie Domaine de l'assurance sur la vie		(57 360 994)	(64 234 014)
Total Prestations Assurance		(148 672 971)	(152 972 344)

	Notes	2019	2018
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		1 899 150	6 555 981
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance Assurance sur la vie liée à des participations		-	-
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance Autres assurances sur la vie		14 776 305	14 542 066
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance Opérations de capitalisation		(45 343 138)	(27 213 062)
Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance Domaine de l'assurance sur la vie		(28 667 683)	(6 115 014)
Dissolution (constitution) Provisions techniques		-	(290 180)
Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		(28 667 683)	(6 405 194)
Autres charges directes liées à l'activité Assurance	25	(5 081 011)	(4 399 736)
Total Charges Assurance		(182 421 665)	(163 777 274)
Résultat net Réassurance	26	13 895	174 898
Résultat de l'activité Assurance (hors Rémunération Capitaux de prévoyance)		5 073 965	2 297 531
Rémunération Capitaux de prévoyance			
Rémunération Capitaux de prévoyance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		(14 578 572)	(15 262 477)
Rémunération Capitaux de prévoyance Assurance sur la vie liée à des participations		-	-
Rémunération Capitaux de prévoyance Autres assurances sur la vie		(16 057 400)	(15 026 068)
Rémunération Capitaux de prévoyance Opérations de capitalisation		(4 367 463)	(4 158 777)
Total Rémunération Capitaux de prévoyance Domaine de l'assurance sur la vie		(35 003 436)	(34 447 322)
Résultat net de l'activité Assurance		(29 929 471)	(32 149 791)

	Notes	2019	2018
Placements			
Résultat Disponible	14	(254 460)	(284 787)
Résultat Créances cotées	14	31 766 970	(16 298 515)
Résultat Créances non cotées	14	19 657 655	(1 534 729)
Résultat Immobilier	14	26 231 352	19 887 048
Résultat Actions	14	49 215 160	(22 401 161)
Résultat Placements alternatifs	14	8 773 479	(11 853 153)
Résultat net Placements		135 390 156	(32 485 298)
Rémunération Fonds affectés		(198 299)	-
Dissolution (constitution) Provisions non techniques		-	-
Autres produits (charges)			
Produits (charges) extraordinaires		12 486	46 383
Produits (charges) exercices antérieurs		46 140	34 517
Total Autres produits (charges)		58 626	80 900
Frais de fonctionnement			
Personnel		(6 247 282)	(5 809 100)
Honoraires du Conseil d'administration		(1 785 534)	(1 587 499)
Loyer & charges		(868 983)	(871 641)
Frais de bureau		(439 773)	(427 184)
Amortissements	16	(236 346)	(209 256)
Informatique		(854 352)	(639 682)
Honoraires		(1 905 266)	(1 629 700)
Communication externe		(1 839 513)	(1 165 874)
Gouvernance		(1 673 322)	(1 733 022)
Total Frais de fonctionnement		(12 528 632)	(11 177 478)
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves		92 792 380	(75 731 667)
(Attribution) dissolution Réserve de fluctuation de valeurs	8	(86 965 000)	75 731 000
(Attribution) dissolution Provision renforcement bases techniques	20	(3 500 000)	-
Résultat net à disposition pour la distribution des excédents		2 327 380	(667)
Résultat Fonds affectés		22 198	-
Attribution Fonds d'excédents	23	(2 349 338)	-
Solde reporté à nouveau		239	(667)

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2019	2018
I. Cash-flow		
Résultat net après attributions	239	(667)
Charges et produits non monétaires de l'exercice		
Plus-values (moins-values) non réalisées sur valeurs mobilières	(74 594 935)	71 990 193
Plus-values (moins-values) non réalisées sur conversion de change	3 818 695	(4 273 808)
Plus-values (moins-values) non réalisées sur valeurs immobilières	(6 230 296)	(742 623)
Amortissement Immobilisations corporelles et incorporelles	236 346	209 256
Dissolution Provisions non techniques	-	-
Attribution Capitaux de prévoyance	65 607 437	38 190 825
Attribution Provision de longévité	-	290 180
Attribution Provision renforcement bases techniques	3 500 000	-
Utilisation Provision complément d'excédents	(323 075)	(477 330)
Attribution Provision complément d'excédents	423 075	127 330
Attribution Provision pour revalorisation des rentes	-	4 348 438
Dissolution Provision pour revalorisation des rentes	(5 598 438)	-
Variation Réserve de fluctuation de valeurs	86 965 000	(75 731 000)
Attribution Fonds affectés	-	-
Attribution Fonds d'excédents	2 349 338	-
Utilisation Fonds d'excédents	(423 075)	(4 475 768)
Total Charges et produits non monétaires de l'exercice	75 730 072	29 455 693
Total Cash-flow	75 730 311	29 455 026
II. Flux de fonds provenant des placements		
(Augmentation) diminution Créances cotées	(1 507 688)	(122 082 100)
(Augmentation) diminution Créances non cotées	9 636 580	46 788 507
(Augmentation) diminution Immobilier	(23 280 010)	(12 844 488)
(Augmentation) diminution Actions	(41 899 627)	(21 954 705)
(Augmentation) diminution Placements alternatifs	4 554 701	46 711 983
Total Flux de fonds provenant des placements	(52 496 044)	(63 380 803)
III. Flux de fonds provenant des actifs immobilisés		
(Investissements) désinvestissements	(306 081)	(309 491)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Total Flux de fonds provenant des actifs immobilisés	(306 081)	(309 491)

	2019	2018
IV. Flux de fonds provenant des engagements à long terme	-	-
V. Autres flux de fonds		
Augmentation (diminution) Dettes à court terme sur l'activité d'assurance	2 087 480	(1 931 125)
Augmentation (diminution) Autres dettes à court terme	(240 388)	187 995
Augmentation (diminution) Dépôt de la réassurance à long terme	(1 936 842)	(1 879 924)
Augmentation (diminution) Comptes de régularisation passif	(105 934)	(1 082 525)
Augmentation (diminution) Provisions non techniques	31 626	41 633
(Augmentation) diminution Intérêts courus	174 423	158 359
(Augmentation) diminution Impôts anticipés à récupérer	(566 718)	(1 313 831)
(Augmentation) diminution Autres actifs transitoires	(837 237)	(61 575)
(Augmentation) diminution Actifs provenant de contrats d'assurance	(428 143)	1 088 828
(Augmentation) diminution Autres créances	572 106	18 317
Total Autres flux de fonds	(8 784 763)	(4 773 849)
Total des flux de fonds (I+II+III+IV+V)	14 143 423	(39 009 117)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	33 976 857	72 985 974
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	48 120 280	33 976 857
Variation nette de la trésorerie	14 143 423	(39 009 117)

**ANNEXE
AUX COMPTES
ANNUELS
2019**

Forme juridique et but

Les Rentes Genevoises sont régies par une loi les concernant du 3 décembre 1992 et par son règlement d'exécution daté du 11 avril 2018. Les Rentes Genevoises sont un établissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique.

Elles ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés et exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève.

Indication des actes et des règlements

Le but est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises :

Art. 2 But

- ¹ Les Rentes genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.
- ² Les Rentes genevoises peuvent conclure tout contrat individuel de rentes ; de même, elles peuvent conclure tout contrat collectif de rentes.

L'organisation générale des Rentes Genevoises est fixée, notamment, aux articles 1, 3 et 4 de la Loi concernant les Rentes Genevoises :

Art. 1 Institution

- ¹ Sous le nom de Rentes genevoises - Assurance pour la vieillesse (ci-après : Rentes genevoises), il est institué une caisse mutuelle d'assurance sous la forme d'un établissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique.
- ² Les Rentes genevoises possèdent leur propre patrimoine tel qu'il est défini à l'article 18.
- ³ Les Rentes genevoises sont exonérées d'impôts à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

Art. 3 Contrôle et garantie

- ¹ Les Rentes genevoises exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève.
- ² Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat.

Art. 4 Administration et fortune

La gestion, l'administration et la fortune des Rentes genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Organes de gestion et droit à la signature

Conseil d'administration

Prénom et nom	Fonction	Autorisation de signature
Dominique Grosbéty	Président	Collective à deux
Nicole Beiner	Vice-présidente	Collective à deux
Caroline Ming Knoll	Membre	Collective à deux
Olivia Bennaïm-Selvi	Membre	-
Eric Breval	Membre	-
Gérard Jolimay	Membre (depuis le 19 juin 2019)	-
Philippe Maeder	Membre	-

51

Direction

Prénom et nom	Fonction	Autorisation de signature
Pierre Zumwald	Directeur général	Collective à deux
Montserrat Alarcon Clerc	Responsable administration (jusqu'au 31 mars 2020)	Collective à deux
Sophie Balsler	Responsable administration (depuis le 1 ^{er} avril 2020)	Collective à deux
Laurent Bühlmann	Actuaire responsable	Collective à deux
Philippe Gaud	Responsable investissements et engagements	Collective à deux
Isabelle Jacobi Pilowsky	Responsable immobilier	Collective à deux
Bernard Lafrasse	Responsable informatique (jusqu'au 30 juin 2019)	Collective à deux
Bertrand Loze	Secrétaire général	Collective à deux
Yves Piccino	Responsable assurance	Collective à deux

Experts, organe de contrôle, conseillers et Autorité de surveillance

Autorité de surveillance	Conseil d'Etat de la République et canton de Genève
Organe de révision	BDO SA
Actuaire-conseil externe	Sébastien Brocard (Swiss Risk & Care)

ASSURÉS RENTIERS ET ASSURÉS NON RENTIERS

Le nombre de contrats des assurés rentiers⁷ et des assurés non rentiers⁸ se répartit comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Contrats Rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	2 723	2 681
Contrats Rentiers Autres assurances sur la vie	3 054	3 042
Contrats Rentiers Opérations de capitalisation	776	685
Contrats Non rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	6 458	6 370
Contrats Non rentiers Autres assurances sur la vie	5 190	4 641
Contrats Non rentiers Opérations de capitalisation	526	437
Total	18 727	17 856

52

Le nombre de nouveaux contrats⁹ par catégorie est le suivant :

	2019	2018
Contrats Rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	76	90
Contrats Rentiers Autres assurances sur la vie	23	30
Contrats Rentiers Opérations de capitalisation	52	34
Contrats Non rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	602	677
Contrats Non rentiers Autres assurances sur la vie	774	617
Contrats Non rentiers Opérations de capitalisation	146	122
Total	1 673	1 570

⁷ Un assuré rentier est un assuré qui perçoit des rentes de la part des Rentes Genevoises.

⁸ Un assuré non rentier est un assuré qui détient une police d'assurance différée qui n'est pas encore arrivée à échéance.

⁹ Un nouveau contrat se détermine par une date d'effet comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année sous revue.

NATURE DE L'APPLICATION ET BUT

Conditions pour être assuré aux Rentes Genevoises

Les personnes qui entrent dans une catégorie ci-dessous peuvent conclure un contrat d'assurance auprès des Rentes Genevoises :

- Personnes habitant dans le canton de Genève
- Personnes travaillant dans le canton de Genève
- Personnes originaires de Genève

De même, les entreprises ayant leur siège dans le canton de Genève ou un lien économique avec celui-ci peuvent conclure un contrat d'assurance auprès de l'Etablissement.

Principales catégories de produits

Les produits des Rentes Genevoises sont des prestations versées sous forme de rentes de vieillesse. La longévité est le principal risque assuré.

En ce qui concerne le Domaine de l'assurance sur la vie, les variantes suivantes sont proposées :

- Réassurance des rentiers des caisses de pension
- Polices de libre passage
- 3^e pilier A ou B
- Rente viagère ou rente temporaire
- Rente avec ou sans restitution du solde du capital aux héritiers
- 1 ou 2 personnes assurées
- Rente versée immédiatement ou après un délai défini (différé)
- Epargne classique
- Rente certaine

Financement, méthode de financement

Le financement des prestations des Rentes Genevoises est assuré par les primes versées par les assurés et le rendement de la fortune.

Garantie de l'Etat

Les rentes servies sont garanties par l'Etat, selon l'article 3 de la Loi concernant les Rentes Genevoises.

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

Présentation des comptes selon les normes

Swiss GAAP RPC

Les comptes au 31 décembre 2019 des Rentes Genevoises ont été établis et présentés conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et transparence des documents, les Rentes Genevoises se sont inspirées de la norme *Swiss GAAP RPC 26*, en substitution de la norme *Swiss GAAP RPC 3*, pour la présentation des comptes et de l'annexe aux comptes, en accord avec l'Autorité de surveillance.

Modification des principes d'évaluation et de présentation des comptes

Le nouveau Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises paru le 11 avril 2018 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Celui-ci a modifié principalement la présentation des comptes au niveau de l'activité Assurance. Les comptes 2018 ont été retraités en conséquence, sans impact sur le résultat et le total du bilan.

De plus, au niveau des *Placements*, les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* et les *Fonds alternatifs* ont été regroupés sous la rubrique *Placements alternatifs*. Les comptes 2018 ont été retraités en conséquence, sans impact sur le résultat et le total du bilan.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Les détails chiffrés présentés dans l'annexe aux comptes annuels sont arrondis au franc le plus proche, raison pour laquelle des écarts d'arrondis peuvent être constatés dans les totaux.

Tous les chiffres présentés sont en francs suisses, sauf indication contraire.

Actifs

L'évaluation des actifs se fait à la valeur de marché à la date du bilan. Font exception à cette règle les *Créances non cotées*, les *Immeubles de placements* et les *Placements alternatifs*.

Placements

L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan. Les plus ou moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains ou pertes sur les titres vendus en cours d'exercice, opérations initiant un flux de trésorerie.

Chaque catégorie de placement comprend les liquidités, les dépôts et les titres qui lui sont rattachés.

Disponible

Le *Disponible* est porté au bilan à sa valeur nominale.

Créances cotées

Les *Créances cotées* sont évaluées à leur valeur boursière à la date du bilan.

Créances non cotées

Les *Créances non cotées* comprennent les *Prêts à des collectivités publiques*, les *Prêts hypothécaires suisses*, les *Prêts à des entreprises étrangères* et les *Insurance-linked securities*.

Les *Prêts à des collectivités publiques* et les *Prêts hypothécaires suisses* sont évalués à leur valeur nominale. Les *Prêts à des entreprises étrangères* et les *Insurance-linked securities* sont évalués à leur valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan.

Immobilier

L'*Immobilier indirect* est évalué à sa valeur boursière à la date du bilan.

Pour l'*Immobilier direct*, l'estimation des *Immeubles de placements* est basée sur une valeur DCF¹⁰ (*Discounted Cash Flow*) en appliquant un taux d'actualisation indépendant défini par le CIFI (Centre d'information et de formation immobilière SA).

Pour les immeubles qui n'ont pas été sujets à des dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, les variations de valeur entre deux exercices sont directement enregistrées dans le *Résultat Immeubles de placements*.

¹⁰ La valeur DCF est la valeur, à la date de l'évaluation, des encaissements et des décaissements futurs découlant de la possession du bien ou, plus techniquement, comme la valeur actualisée des *cash-flows* futurs.

Pour les immeubles qui ont été sujets à des dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, l'ajustement à la valeur fournie par le CIFI s'opère en deux étapes :

- Les dépenses d'investissement pour extension ou remplacement viennent en augmentation de la valeur d'achat des immeubles, car elles améliorent l'intérêt économique de ces derniers.
- L'adaptation à la valeur fournie par le CIFI s'effectue par la suite, par l'intermédiaire du *Résultat Immeubles de placements*.

Les Rentes Genevoises occupent, dans le cadre de leur activité, un immeuble à la place du Molard dont elles sont propriétaires. Un loyer correspondant au prix du marché est décompté pour l'usage des locaux. Cet immeuble est ainsi considéré comme un immeuble de rendement au sens des *Swiss GAAP RPC*.

Actions

Les *Actions* sont évaluées à leur valeur boursière à la date du bilan.

Placements alternatifs

Les *Placements alternatifs* comprennent les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* et les *Fonds alternatifs*.

Le *Titres et parts dans des sociétés non cotées* sont portés au bilan à la valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan pour le *Private Equity* et à leur valeur d'acquisition pour les *Parts dans des sociétés non cotées*. Cependant, pour ces dernières, en cas de baisse de valeur, les corrections correspondantes sont prises en compte dans l'évaluation.

Les *Fonds alternatifs* sont évalués à leur valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan.

Monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque dépositaire) :

Devise	Unité	Cours CHF 31.12.2019	Cours CHF 31.12.2018
CAD	1	0.74677	0.72179
CZK	100	4.27718	4.37851
DKK	100	14.54662	15.10084
EUR	1	1.08702	1.12689
GBP	1	1.28279	1.25549
HKD	1	0.12428	0.12591
HUF	100	0.32869	0.35128
ILS	1	0.28036	0.26381
JPY	100	0.89107	0.89850
KRW	100	0.08374	0.08835
MXN	100	5.12802	5.00557
MYR	1	0.23674	0.23854
NOK	100	11.02013	11.38427
NZD	1	0.65332	0.66100
PLN	100	25.56891	26.24018
RUB	100	1.55910	1.42100
SEK	100	10.34474	11.11889
SGD	1	0.72018	0.72325
TWD	100	3.23039	3.20716
USD	1	0.96838	0.98580
ZAR	1	0.06925	0.06853

Les pertes ou bénéfices de change qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Comptes de régularisation actif

Les *Comptes de régularisation actif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation périodique des charges et produits sur l'exercice concerné.

Intérêts courus

Ce poste comprend les intérêts courus à la date du bilan concernant les divers postes concernés liés aux placements.

Impôts anticipés à récupérer

Ce poste comprend les impôts anticipés récupérables auprès de l'Administration fédérale des contributions.

Autres actifs transitoires

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir, les investissements en cours et les comptes ouverts pour la gestion des polices en déshérence à la date du bilan.

Actifs provenant de contrats d'assurance

Ce poste comprend les créances liées à l'activité Assurance. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Autres actifs

Autres créances

Les *Autres créances* sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Immobilisation corporelles et incorporelles

Les amortissements tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation et sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation.

- Mobilier de bureau	5 ans
- Machine et matériel	5 ans
- Installations	5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Logiciels informatiques	3 ans

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la valeur nominale à la date du bilan.

Dettes

Dettes à court terme sur l'activité Assurance

Les *Dettes à court terme sur l'activité Assurance* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Autres dettes à court terme

Les *Autres dettes à court terme* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Dépôt de la réassurance à long terme

Selon les modalités du traité de réassurance de longévité, le montant des capitaux de prévoyance de réassurance reste en dépôt aux Rentes Genevoises (dépôt de réassurance) contre la rémunération du taux technique plus un surintérêt en faveur du réassureur.

Compte de régularisation passif

Les *Comptes de régularisation passif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation périodique des charges et des produits sur l'exercice concerné.

Provisions non techniques

Les *Provisions non techniques* sont estimées sur la base des engagements connus à la date de clôture. Seuls les engagements probables liés à des obligations juridiques ou implicites dont l'origine est antérieure à la date de clôture sont comptabilisés.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Capitaux de prévoyance Domaine de l'assurance sur la vie

Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle

Les capitaux de prévoyance *Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle*, sauf ceux relatifs aux polices de libre passage, sont composés par :

Capitaux de prévoyance pour les rentiers

Ils sont calculés selon les bases techniques suivantes :

Bases techniques	Pour les polices conclues
EVK 2000	jusqu'au 31 décembre 2002
LPP 2010 (2013)	du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2013
LPP 2010 (2014)	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
LPP 2010 (2015)	du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
LPP 2010 (2016)	du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
LPP 2015 (2017)	du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
LPP 2015 (2018)	du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
LPP 2015 (2019)	du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Les taux techniques appliqués pour les polices en CHF sont les suivants :

Taux techniques appliqués	Pour les polices en CHF conclues
3.75 %	jusqu'au 31 décembre 2002
3.50 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2003
3.25 %	à partir du 1 ^{er} mai 2003
3.00 %	à partir du 1 ^{er} mars 2009
2.75 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
1.75 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2012
1.50 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
1.25 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016
0.80 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
0.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Les taux techniques appliqués pour les polices en EUR sont les suivants :

Taux techniques appliqués	Pour les polices en EUR conclues
3.50 %	jusqu'au 31 décembre 2011
3.25 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
2.25 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
2.00 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.75 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016
1.60 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Epargne constituée 2^e pilier

Ce montant correspond aux capitaux de prévoyance des rentes différées de retraite de 2^e pilier au 31 décembre.

Capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Capitaux de prévoyance Domaine de l'assurance sur la vie

Autres assurances sur la vie et Opérations de capitalisation

Les capitaux de prévoyance *Autres assurances sur la vie* et *Opérations de capitalisation*, auxquels s'ajoutent ceux relatifs aux polices de libre passage, sont composés par :

Capitaux de prévoyance pour les rentiers

Ils sont évalués en utilisant les bases techniques ERM/ERF 2002RG pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002 et selon la base technique ERM/F_01_05_II pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003.

Les taux techniques appliqués pour les polices en CHF sont les suivants :

Taux techniques appliqués	Pour les polices en CHF conclues
3.25 %	jusqu'au 30 avril 2003
3.00 %	à partir du 1 ^{er} mai 2003
2.75 %	à partir du 1 ^{er} février 2004
2.50 %	à partir du 1 ^{er} août 2010
2.25 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
1.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
1.20 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016
	pour les <i>Opérations de capitalisation</i> et à partir du 1 ^{er} avril 2016
	pour les <i>Autres assurances sur la vie</i>
0.80 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
0.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Les taux techniques appliqués pour les polices en EUR sont les suivants :

Taux techniques appliqués	Pour les polices en EUR conclues
3.25 %	jusqu'au 31 décembre 2011
3.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2012
2.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
2.20 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
2.00 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.80 %	à partir du 1 ^{er} avril 2016
1.60 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017

Epargne constituée

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne au 31 décembre.

Capitaux de prévoyance de la réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Provision de longévité

La *Provision de longévité* est prévue pour les changements futurs des bases techniques et/ou pour le financement du coût de la longévité à chaque exercice comptable.

Provision renforcement bases techniques

La *Provision renforcement bases techniques* est prévue pour financer le coût d'une modification des bases techniques appliquée aux capitaux de prévoyance.

Provision complément d'excédents

Le complément d'excédents est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises et son montant est versé avec la rente contractuelle. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Le montant global de distribution des compléments d'excédents est mis en provision chaque année suite à une décision du Conseil d'administration.

Provision bonus d'intérêts

Le bonus d'intérêts est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises et son taux est additionné au taux de rémunération des polices différées. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Le montant global de distribution du bonus d'intérêts est mis en provision chaque année suite à une décision du Conseil d'administration.

Provision pour revalorisation des rentes

La Loi concernant les Rentes Genevoises définit la base pour la revalorisation des rentes, soit :

Art. 13 Revalorisation

- ¹ Les années impaires, les prestations servies par les Rentes genevoises à leurs assurés sont revalorisées, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins.
- ² La revalorisation accordée est fondée, sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, sur la moyenne de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des 2 années précédentes.
- ³ L'importance de la revalorisation, déterminée par un calcul actuariel, dépend de la réserve de revalorisation existante.

Le Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises apporte un complément concernant la revalorisation des rentes, soit :

Art. 18 Affectation des excédents d'exercice

- ¹ Si, après constitution de la réserve mathématique, destinée à garantir le service des rentes, il subsiste un excédent d'exercice, celui-ci est affecté sur proposition de la direction générale et après décision du conseil d'administration, selon les besoins d'équilibre de gestion à long terme des Rentes genevoises.
- ² Afin d'assurer la stabilité financière et l'équilibre de la structure du patrimoine des Rentes genevoises, le conseil d'administration peut constituer ou dissoudre les autres réserves, y compris la provision pour revalorisation des rentes.

Art. 19 Revalorisation des rentes

- ¹ La provision pour revalorisation des rentes est alimentée ou dissoute selon les résultats des Rentes genevoises. Le conseil d'administration décide, selon les modalités prévues par le règlement interne en matière de réserves, solvabilité, participation aux excédents et revalorisation des rentes, à l'issue de chaque exercice annuel, du montant pouvant être attribué ou dissous de la provision.
- ² La provision pour revalorisation n'est constituée que pour les rentes libellées en francs suisses et dont la revalorisation n'a pas été exclue contractuellement.
- ³ Les rentes versées en monnaies étrangères peuvent faire l'objet de dispositions contractuelles spécifiques relatives à leur adaptation en cours de versement. Celle-ci ne peut intervenir que dans les limites des provisions constituées à cet effet, alimentées et dissoutes selon les résultats des Rentes genevoises.

Art. 20 Exclusion de la revalorisation ordinaire des rentes

- ¹ Le conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes :
 - a) découlant d'un contrat collectif, si celui-ci prévoit l'exclusion d'une telle revalorisation en raison du tarif d'assurance préférentiel concédé à sa conclusion;
 - b) découlant de contrats individuels, lorsque ceux-ci prévoient le paiement d'un complément d'excédents non garanti en lieu et place de cette revalorisation;
 - c) découlant de contrats libellés en devises étrangères;
 - d) si les réserves sont insuffisantes;
 - e) dans les cas prévus par le règlement interne en matière de réserves, solvabilité, participation aux excédents et revalorisation des rentes.
- ² La stratégie et les principes y relatifs figurent dans un règlement interne.

Réserve de fluctuation de valeurs

La *Réserve de fluctuation de valeurs* a pour objectif de couvrir les risques inhérents aux investissements de l'Etablissement pour assurer sa solvabilité.

Valeur cible de la Réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la *Réserve de fluctuation de valeurs* est recalculée chaque année au moment du bouclage des comptes. Elle est basée sur une méthodologie revue par l'Actuaire-conseil.

Politique d'allocation à la Réserve de fluctuation de valeurs

La *Réserve de fluctuation de valeurs* est dotée ou utilisée par décision du Conseil d'administration sur proposition de la Direction. Le Comité des risques formule des recommandations à la Direction.

Fonds

Les *Fonds* sont constitués des *Fonds affectés*, du *Fonds d'excédents*, de l'*Excédent en début de période* et du *Résultat de l'exercice*.

Le *Fonds d'excédents* permet le lissage de la distribution des excédents aux assurés. Ce fonds est alimenté par utilisation du résultat. Le *Fonds d'excédents* alimente ensuite la *Provision complément d'excédents*, la *Provision bonus d'intérêts* et/ou la *Provision pour revalorisation des rentes*. Le fonctionnement du *Fonds d'excédents* est défini par un règlement ad hoc.

NOTES

1.

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les Rentes Genevoises ont conclu le 1^{er} janvier 1999 avec la société *Gerling Global* (aujourd'hui Scor) une convention de réassurance qui couvre le risque de longévité pour une partie des *Capitaux de prévoyance* des assurés rentiers.

Le principe de cette convention est le suivant :

- Contre le paiement d'une prime unique, le réassureur rembourse le montant des rentes versées par les Rentes Genevoises au-delà d'un montant déterminé pour les rentiers ayant dépassé un âge fixé.

60

La convention a été résiliée au 31 décembre 2002, mais continue à couvrir les engagements pris jusqu'à cette date.

2.

Total Capitaux de prévoyance

	31.12.2019	31.12.2018
Capital de couverture pour les rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	440 622 291	432 291 632
Capital de couverture pour les rentiers Autres assurances sur la vie	418 331 299	421 641 871
Capital de couverture pour les rentiers Opérations de capitalisation	198 607 625	178 292 262
Capital de couverture pour les non rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	432 037 423	424 987 382
Capital de couverture pour les non rentiers Autres assurances sur la vie	242 776 688	239 691 012
Capital de couverture pour les non rentiers Opérations de capitalisation	132 239 036	104 039 607
Réassurance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	(33 504 422)	(33 521 797)
Réassurance Autres assurances sur la vie	(20 307 717)	(22 227 184)
Total Capitaux de prévoyance	1 810 802 223	1 745 194 786

3.

Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance rentiers

Capital de couverture pour les assurés rentiers *Assurance collective sur la vie dans le cadre* *de la prévoyance professionnelle*

	2019	2018
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	432 291 632	429 216 938
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(1 086 711)	(1 052 159)
Utilisation Provision complément d'excédents	61 888	91 436
Utilisation Provision pour revalorisation des rentes	2 839 949	-
Transformation Différées en Immédiates	25 700 074	23 414 986
Rentes versées	(36 386 955)	(36 130 533)
Prestations de sortie (rachats)	-	(1 196 157)
Prestations de sortie (décès)	(599 732)	(1 034 386)
Primes brutes encaissées	6 674 761	6 216 479
Frais prélevés	(1 350 276)	(1 312 477)
Attribution Provision de longévité	311 512	290 180
Intérêts techniques	11 473 877	11 886 344
(Gain) perte technique	2 285 755	2 506 380
Ajustement	(1 593 484)	(605 398)
Total Capital de couverture pour les assurés rentiers	440 622 291	432 291 632
Assurance collective sur la vie dans le cadre		
de la prévoyance professionnelle		

Capital de couverture pour les assurés rentiers *Autres assurances sur la vie*

	2019	2018
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	421 641 871	418 092 396
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(546 567)	(564 732)
Utilisation Provision complément d'excédents	86 017	127 086
Utilisation Provision pour revalorisation des rentes	2 353 672	-
Transformation Différées en Immédiates	15 272 625	25 359 604
Rentes versées	(34 687 832)	(34 778 617)
Prestations de sortie (rachats)	(291 517)	(218 992)
Prestations de sortie (décès)	(644 625)	(1 774 731)
Primes brutes encaissées	7 093 726	5 895 156
Frais prélevés	(1 308 065)	(1 260 896)
Intérêts techniques	10 021 746	10 012 792
(Gain) perte technique	(823 374)	317 675
Ajustement	163 622	435 128
Total Capital de couverture pour les assurés rentiers	418 331 299	421 641 871
Autres assurances sur la vie		

Capital de couverture pour les assurés rentiers
Opérations de capitalisation

	2019	2018
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	178 292 262	165 479 792
Utilisation Provision complément d'excédents	175 171	258 807
Utilisation Provision pour revalorisation des rentes	404 818	-
Transformation Différées en Immédiates	19 446 604	17 531 173
Rentes versées	(20 644 176)	(18 395 310)
Prestations de sortie (rachats)	(331 378)	-
Prestations de sortie (décès)	-	-
Primes brutes encaissées	20 124 332	11 835 226
Frais prélevés	(1 428 611)	(960 180)
Intérêts techniques	2 722 865	2 708 260
Ajustement	(154 261)	(165 507)
Total Capital de couverture pour les assurés rentiers	198 607 625	178 292 262

Opérations de capitalisation

4.

**Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance
des assurés non rentiers**

Capital de couverture pour les assurés non rentiers
Assurance collective sur la vie dans le cadre
de la prévoyance professionnelle

	2019	2018
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	424 987 382	419 438 155
Transformation Différées en Immédiates	(25 700 074)	(23 414 986)
Prestations de sortie (rachats)	(46 272 538)	(51 758 785)
Prestations de sortie (décès)	(272 709)	(146 796)
Primes brutes encaissées	76 751 022	78 044 305
Frais prélevés	(1 233 450)	(1 150 016)
Intérêts sur l'épargne	4 075 332	4 401 074
(Gain) perte technique	(297 542)	(425 568)
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers	432 037 423	424 987 382

Assurance collective sur la vie dans le cadre
de la prévoyance professionnelle

Capital de couverture pour les assurés non rentiers
Autres assurances sur la vie

	2019	2018
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	239 691 012	245 575 628
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(315 070)	(336 642)
Transformation Différées en Immédiates	(15 272 625)	(25 359 604)
Prestations de sortie (rachats)	(7 332 442)	(6 742 313)
Prestations de sortie (décès)	(1 252 580)	(745 998)
Primes brutes encaissées	24 132 537	25 471 349
Frais prélevés	(2 883 547)	(2 994 513)
Intérêts sur l'épargne	5 497 531	5 593 130
Résultat part financière à base de fonds	1 040 264	(197 996)
(Gain) perte technique	(528 393)	(572 030)
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers	242 776 688	239 691 012
Autres assurances sur la vie		

63

Capital de couverture pour les assurés non rentiers
Opérations de capitalisation

	2019	2018
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	104 039 607	86 840 425
Transformation Différées en Immédiates	(19 446 604)	(17 531 173)
Prestations de sortie (rachats)	(363 474)	(615 858)
Prestations de sortie (décès)	-	-
Primes brutes encaissées	48 166 371	35 148 781
Frais prélevés	(1 497 817)	(1 147 552)
Intérêts sur l'épargne	1 340 952	1 344 984
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers	132 239 036	104 039 607
Opérations de capitalisation		

5.

Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été effectuée au mois de mars 2020 pour les comptes bouclés au 31 décembre 2019 et présente un degré de couverture de 114.1 %.

6.

Degré de couverture

	31.12.2019	31.12.2018
Total de l'Actif	2 178 929 495	2 026 593 053
Dettes et Provisions non techniques	(68 603 178)	(68 767 236)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	2 110 326 317	1 957 825 817
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques nécessaires	1 850 244 069	1 786 635 071
Degré de couverture (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	114.1 %	109.6 %

64

7.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil d'administration est la haute autorité des Rentes Genevoises et valide à ce titre la Stratégie de l'Etablissement.

Deux commissions, émanant du Conseil d'administration, suivent la conduite des placements :

- La Commission de placement est responsable du suivi des actifs.
- La Commission immobilière est responsable du suivi du patrimoine immobilier.

La Direction applique les décisions du Conseil d'administration et de ses commissions.

8.

Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Une *Réserve de fluctuation de valeurs* est constituée au passif du bilan pour assurer certains risques, dont principalement la variation des cours sur les placements.

	2019	2018
Solde Réserve au 1 ^{er} janvier	157 603 000	233 334 000
Attribution (dissolution) due au résultat	86 965 000	(75 731 000)
Réserve de fluctuation de valeurs	244 568 000	157 603 000
Valeur cible Réserve de fluctuation de valeurs	360 395 949	339 073 107
Excédent (insuffisance) Réserve de fluctuation de valeurs	(115 827 949)	(181 470 107)
Pourcentage par rapport à la Réserve de fluctuation de valeurs cible	67.9 %	46.5 %

9.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2019		31.12.2018	
Disponible	48 120 280	2.21 %	33 976 857	1.68 %
Disponible en francs suisses	46 787 382	2.15 %	33 046 546	1.63 %
Disponible en monnaies étrangères	1 332 898	0.06 %	930 311	0.05 %
Créances cotées	445 048 170	20.43 %	417 981 695	20.62 %
Créances non cotées	748 078 844	34.33 %	745 906 565	36.81 %
Prêts à des collectivités publiques suisses	294 958 679	13.54 %	294 393 968	14.53 %
Prêts hypothécaires suisses	60 670 934	2.78 %	71 665 096	3.54 %
Prêts à des entreprises étrangères	297 338 297	13.65 %	280 776 887	13.85 %
Insurance-linked securities	95 110 935	4.37 %	99 070 614	4.89 %
Immobilier	536 761 479	24.63 %	507 251 172	25.03 %
Immeubles de placements	475 581 000	21.83 %	464 892 000	22.94 %
Fonds de placements immobiliers	61 180 479	2.81 %	42 359 172	2.09 %
Actions	287 785 823	13.21 %	220 384 061	10.87 %
Actions suisses	125 631 248	5.77 %	86 752 915	4.28 %
Actions internationales	162 154 576	7.44 %	133 631 146	6.59 %
Placements alternatifs	93 219 857	4.28 %	89 868 100	4.43 %
Private Equity	18 711 937	0.86 %	28 874 801	1.42 %
Parts dans des sociétés non cotées	16 739 949	0.77 %	6 394 051	0.32 %
Fonds alternatifs	57 767 970	2.65 %	54 599 247	2.69 %
Total Placements	2 159 014 453	99.09 %	2 015 368 451	99.45 %
Comptes de régularisation actif	16 767 978	0.77 %	8 003 310	0.39 %
Intérêts courus	3 281 978	0.15 %	3 456 401	0.17 %
Impôts anticipés à récupérer	3 541 924	0.16 %	2 975 206	0.15 %
Autres actifs transitoires	9 944 076	0.46 %	1 571 702	0.08 %
Actifs provenant de contrats d'assurance	2 428 627	0.11 %	2 000 483	0.10 %
Autres actifs	718 438	0.03 %	1 220 809	0.06 %
Autres créances	259 661	0.01 %	831 768	0.04 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	458 776	0.02 %	389 042	0.02 %
Total au bilan	2 178 929 495	100.00 %	2 026 593 053	100.00 %

10.**Fonds alternatifs**

Les investissements dans des fonds alternatifs se font par l'intermédiaire de fonds multigérants ou de fonds multistratégies.

11.**Titres et parts dans des sociétés non cotées**

	31.12.2019	31.12.2018
Private Equity	18 711 937	28 874 801
Parts dans des sociétés non cotées	16 739 949	6 394 051
Total Titres et parts dans des sociétés non cotées	35 451 886	35 268 852

66

Private Equity

	31.12.2019	31.12.2018
Compte de liquidités	59 097	3 395
Renaissance Technologie III		
48 875 parts	136 170	22 483
Eclosion2 & Cie SCPC		
700 Commandites	70 000	70 000
291 Commandites	29 100	29 100
Investissement capital complémentaire	7 190 870	5 943 622
DMC Fund Fcp Sif		
5 237.046 parts en 2019	11 302 439	
7 417.766 parts en 2018		22 353 577
Instrument de couverture de change	(75 739)	452 625
Total Private Equity	18 711 937	28 874 801

Parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2019	31.12.2018
10.07 % Fondation Arc-en-Ciel 190 parts à CHF 10 000.–	11 205 250	2 326 000
16.54 % Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux 10 000 parts sociales à CHF 50.–	505 000	505 000
8.74 % Radio Lac SA 549 actions de valeur nominale de CHF 125.– suite à la fusion entre Sonal SA et Yes FM SA	73 730	
10.00 % Sonal SA 220 actions de valeur nominale de CHF 500.–		44 551
5.19 % Yes FM SA 249 actions de valeur nominale de CHF 125.–		27 532
100 % Axiomtec Software SA 260 000 actions de valeur nominale de CHF 10.– 110 000 actions de valeur nominale de CHF 10.– Avance c/c actionnaire Prêts d'actionnaire	4 505 969 190 000 160 000	 3 005 969 225 000 160 000
100 % EVEXP SA 1 000 actions de valeur nominale de CHF 100.–	100 000	100 000
Total Parts dans des sociétés non cotées	16 739 949	6 394 051

Fondation Arc-en-Ciel

La Fondation Arc-en-Ciel a été transformée en 2019 en Fondation de placement et sa surveillance a été confiée à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. La fondation a un but de prévoyance sociale visant à réaliser une action commune pour répondre aux besoins en logement et en locaux artisanaux.

La Fondation Arc-en-Ciel applique, à partir du bouclage de ses comptes 2019, la norme *Swiss Gaap RPC 26*, ce qui implique une augmentation significative de la valeur de ses immeubles et, par conséquent, de la valeur de part. La valeur de la participation a donc été adaptée dans les comptes des Rentes Genevoises pour le bouclage au 31 décembre 2019.

Les Rentes Genevoises détiennent 10.07 % des parts de la Fondation Arc-en-Ciel. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, était membre du Conseil de la Fondation Arc-en-Ciel, sans droit de signature, jusqu'au 18 novembre 2019.

Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux

La Société mutuelle d'assurance générale des animaux Epona a pour but l'assurance des pertes dues à la mortalité ou l'invalidité d'animaux, et d'une manière générale l'exploitation des branches d'assurance, à l'exception de l'assurance directe sur la vie, admises par l'assemblée générale.

Les Rentes Genevoises détiennent 10 000 parts sociales de la société Epona. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, sans droit de signature.

Radio Lac SA

Un contrat de fusion par absorption de Sonal SA a été conclu entre Yes FM SA et Sonal SA au mois de décembre 2019. De même, la raison sociale de Yes FM SA a été modifiée en Radio Lac SA.

La société Radio Lac SA a pour but l'organisation, la gestion, l'exploitation et la promotion d'une station émettrice ainsi que la diffusion de programmes radiophoniques.

Les Rentes Genevoises détenaient, pour des raisons historiques, 10.0% du capital de Sonal SA et 5.19% du capital de Yes FM SA. Suite à la fusion, elles détiennent 8.74% du capital de Radio Lac SA. Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction des Rentes Genevoises n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Axiomtec Software SA

La société Axiomtec Software SA a pour but le développement et l'entretien de produits logiciels complexes, la fourniture de services informatiques, le project management et l'intégration informatique.

Les Rentes Genevoises détiennent 100% du capital d'Axiomtec Software SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration (Président jusqu'au 28 février 2019), avec signature collective à deux. M. Philippe Gaud, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux.

En 2014, un prêt d'actionnaire de CHF 300 000.— a été accordé à Axiomtec Software SA par les Rentes Genevoises. Ce prêt est rémunéré au taux de 3.0% l'an et est amorti sur cinq ans, soit 20% par année. Un prêt d'actionnaire complémentaire de CHF 100 000.— a été accordé aux mêmes conditions en 2014. Suite à la signature d'une convention de postposition au mois de juin 2018 entre les Rentes Genevoises et Axiomtec Software SA, l'amortissement du prêt a été stoppé au 1^{er} janvier 2018.

Une augmentation de capital a été effectuée le 1^{er} novembre 2019 pour un montant de 1.5 million de francs. Une convention d'annulation de la postposition existante a été validée au mois de décembre 2019.

EVEXP SA

La société EVEXP SA a pour but l'exploitation de structures d'animations commerciales y compris toute activité de restauration. Elle a été créée le 1^{er} février 2018 pour gérer un espace nommé « Le Pilier », voué à la promotion de la prévoyance.

Les Rentes Genevoises détiennent 100% du capital d'EVEXP SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux.

12.

Immeubles de placements

Lors de l'exercice 2019, CHF 6 239 409.— de dépenses d'investissement pour extension ou remplacement ont été effectuées et portées en augmentation de la valeur d'achat des *Immeubles de placements* pour un montant de CHF 6 215 400.—. Le solde de CHF 24 009.— a été porté en charge sur l'exercice 2019.

Le parc immobilier de l'Etablissement a été réévalué selon la méthode DCF à CHF 475 581 000.— au 31 décembre 2019. La nouvelle évaluation a engendré un résultat non réalisé de CHF 10 689 000.—. L'activation des travaux mentionnée ci-dessus est portée en diminution de ce montant, donnant ainsi un résultat net non réalisé de CHF 4 473 600.—.

	2019	2018
Valeur au bilan	475 581 000	464 892 000
Valeur de rendement (état locatif fiscal capitalisé selon les taux de l'Administration fiscale cantonale)	631 117 039	539 172 067
Dépenses d'investissement pour extension ou remplacement	6 239 409	7 152 116
Bénéfice de la gestion des immeubles	17 923 621	17 793 972
Résultat non réalisé sur évaluation DCF	4 473 600	4 371 000
Bénéfice de la gestion des immeubles		
En % de la valeur du bilan (hors résultat non réalisé) – Méthode Actuaire conseil	3.9 %	4.0 %
En % de la valeur du bilan (y compris résultat non réalisé) – Méthode Actuaire conseil	4.9 %	4.9 %
Valeur Immeubles de placements (méthode DCF)	475 581 000	464 892 000
Valeur Immeubles de placements (méthode essentiellement hédoniste)	605 661 000	576 563 000

	2019	2018
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier en mains des Rentes Genevoises et libres de tout gage	57 820 000	57 820 000
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier consignées en faveur de la Direction du Logement (HLM Aire et Europe)	24 300 000	24 300 000
Hypothèque légale sur immeuble Boisserette	1 605 000	1 605 000
Hypothèque légale sur immeuble Aire (HLM)	2 434 000	2 434 000
Hypothèque légale sur immeuble Europe (HLM)	2 468 000	2 468 000

13.
Instruments financiers dérivés
et engagements hors bilan

Opérations de devises à terme

Créances cotées

	31.12.2019	31.12.2018
Volume des contrats augmentant l'engagement	210 784 435	191 763 024
Volume des contrats réduisant l'engagement	206 849 409	189 803 260

Créances non cotées

	31.12.2019	31.12.2018
Volume des contrats augmentant l'engagement	90 515 684	95 248 696
Volume des contrats réduisant l'engagement	88 825 893	94 275 281

Placements alternatifs

	31.12.2019	31.12.2018
Volume des contrats augmentant l'engagement	6 004 070	12 364 492
Volume des contrats réduisant l'engagement	6 071 414	11 904 363

Capitaux de prévoyance

	31.12.2019	31.12.2018
Volume des contrats augmentant l'engagement	60 749 810	51 291 122
Volume des contrats réduisant l'engagement	61 265 247	51 527 071

Engagements hors bilan

Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées

	31.12.2019	31.12.2018
Renaissance Technologie III	-	112 500
Total Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées	-	112 500

Engagements devises à terme

	31.12.2019	31.12.2018
Devises à terme Créances cotées	20 801 110	19 121 515
Devises à terme Créances non cotées	8 932 476	9 497 656
Devises à terme Placements alternatifs	603 473	1 197 358
Devises à terme Capitaux de prévoyance	6 126 525	5 152 707
Total Engagements devises à terme	36 463 584	34 969 236

Selon les termes de l'acte de nantissement général signé sur les comptes 85401 et sous-comptes ouverts au nom des Rentes Genevoises, l'ensemble des actifs sont nantis en couverture des engagements inscrits sur ces comptes. Les limites octroyées par la banque totalisent 50 millions de francs et couvrent les marges résultant d'opérations de change à terme. Le recours de la banque sur les actifs nantis reste limité au montant effectif des utilisations.

La valeur des engagements par compte ne doit pas excéder 10.0% des opérations de contrats de change à terme convertis en monnaie de base du compte, dans ce cas en CHF, et le total pour tous les comptes ne doit pas excéder les 50 millions de francs alloués.

14.**Résultat net Placements****Résultat Disponible**

	2019	2018
Intérêts sur c/c bancaires	(46 119)	(103 822)
Intérêts divers	75 628	60 050
Produits (Frais financiers divers)	(177 953)	(170 636)
Différences de change (c/c et dépôts)	(101 047)	(65 496)
Frais bancaires sur c/c	(4 969)	(4 883)
Résultat Disponible	(254 460)	(284 787)

72

Résultat Créances cotées

	2019	2018
Produits d'intérêts (coupons)	10 734 244	11 731 113
Résultat réalisé sur ventes	832 889	403 944
Différences de change réalisées	(4 716 558)	(8 452 070)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	27 419 883	(22 547 819)
Différences de change non réalisées	(1 861 096)	3 210 421
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(2 250)	(709)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(640 142)	(643 396)
Résultat Créances cotées	31 766 970	(16 298 515)

Résultat Créances non cotées

	2019	2018
Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses	3 540 155	3 383 284
Résultat Prêts hypothécaires suisses	1 393 863	798 225
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	13 473 979	(3 231 912)
Résultat Insurance-linked securities	1 249 659	(2 484 326)
Résultat Créances non cotées	19 657 655	(1 534 729)

Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses

	2019	2018
Produits d'intérêts	3 572 137	3 462 457
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(30)	(74)
Frais bancaires/Courtages	(31 952)	(79 099)
Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses	3 540 155	3 383 284

Résultat Prêts hypothécaires suisses

	2019	2018
Produits d'intérêts	1 722 935	1 056 603
Frais de suivi et de procédures	(329 073)	(258 378)
Résultat Prêts hypothécaires suisses	1 393 863	798 225

73

Résultat Prêts à des entreprises étrangères

	2019	2018
Produits d'intérêts (coupons)	106 123	217 243
Résultat réalisé sur ventes	3 863 457	2 450 871
Différences de change réalisées	259	(2 263 221)
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	9 778 051	(3 315 210)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(7)	24 248
Frais bancaires & Commissions de gestion	(273 905)	(345 843)
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	13 473 979	(3 231 912)

Résultat Insurance-linked securities

	2019	2018
Produits d'intérêts (coupons)	2 049	-
Résultat réalisé sur ventes	1 070 239	2 224 198
Différences de change réalisées	(1 814 247)	(3 368 670)
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	3 137 247	(2 479 272)
Différences de change non réalisées	(1 106 438)	1 237 001
Frais bancaires & Commissions de gestion	(39 191)	(97 582)
Résultat Insurance-linked securities	1 249 659	(2 484 326)

Résultat Immobilier

	2019	2018
Résultat Immeubles de placements	22 397 221	22 164 972
Résultat Fonds de placements immobiliers	3 834 131	(2 277 924)
Résultat Immobilier	26 231 352	19 887 048

Résultat Immeubles de placements

	2019	2018
Loyers et produits divers	23 727 192	23 491 059
Gros travaux d'immeubles	(11 279)	(9 298)
Rénovation appartements	(12 730)	(14 818)
Entretien courant immeubles	(541 295)	(627 110)
Entretien courant appartements	(832 985)	(891 386)
Contrats d'entretien	(421 633)	(411 537)
Sinistres	(38 179)	(32 083)
Conciergerie & fournitures	(1 116 702)	(1 062 369)
Services industriels	(539 377)	(508 678)
Chaufferie	(44 974)	(30 827)
Frais divers	(101 657)	(101 855)
Assurances	(234 900)	(228 184)
Frais de contentieux	(55 077)	(68 530)
Honoraires de gestion	(903 090)	(898 560)
Impôts immobiliers complémentaires	(949 692)	(811 852)
Résultat d'exploitation Immeubles	17 923 621	17 793 972
Plus-value non réalisée sur Immeubles	4 473 600	4 573 000
Moins-value non réalisée sur Immeubles	-	(202 000)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur Immeubles	4 473 600	4 371 000
Résultat Immeubles de placements	22 397 221	22 164 972

Résultat Fonds de placements immobiliers

	2019	2018
Revenus encaissés	2 153 748	1 431 570
Résultat réalisé sur ventes	(40 693)	(59 444)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	1 756 696	(3 628 378)
Intérêts sur les comptes de liquidités	(432)	(387)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(35 188)	(21 285)
Résultat Fonds de placements immobiliers	3 834 131	(2 277 924)

Résultat Actions

	2019	2018
Résultat Actions suisses	25 457 173	(5 591 277)
Résultat Actions internationales	23 757 987	(16 809 884)
Résultat Actions	49 215 160	(22 401 161)

Résultat Actions suisses

	2019	2018
Dividendes	5 046 436	2 449 139
Résultat réalisé sur ventes	12 340 826	(351 638)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	8 281 849	(7 257 000)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(666)	(1 617)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(211 271)	(430 161)
Résultat Actions suisses	25 457 173	(5 591 277)

Résultat Actions internationales

	2019	2018
Dividendes	3 509 459	2 798 916
Résultat réalisé sur ventes	3 267 450	882 690
Différences de change réalisées	64	-
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	17 219 258	(20 305 207)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	(183)	(329)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(238 061)	(185 954)
Résultat Actions internationales	23 757 987	(16 809 884)

Résultat Placements alternatifs

	2019	2018
Résultat Private Equity	(3 714 700)	(6 232 054)
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	9 227 834	321 434
Résultat Fonds alternatifs	3 260 344	(5 942 533)
Résultat Placements alternatifs	8 773 479	(11 853 153)

Résultat Private Equity

	2019	2018
Revenus encaissés	-	1 670 533
Résultat réalisé sur ventes	-	(715 979)
Différences de change réalisées	558 557	(2 644 829)
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	(3 459 356)	(5 203 327)
Différences de change non réalisées	(813 725)	681 515
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	-	(124)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(176)	(19 844)
Résultat Private Equity	(3 714 700)	(6 232 054)

76

Résultat Parts dans des sociétés non cotées

	2019	2018
Revenus encaissés	346 937	320 977
Plus-value (moins-value) sur parts dans des sociétés non cotées	8 880 898	457
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	9 227 834	321 434

Résultat Fonds alternatifs

	2019	2018
Revenus encaissés	7	179 978
Résultat réalisé sur ventes	(2 156)	5 100 207
Différences de change réalisées	(16 052)	534 266
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	3 336 077	(10 882 815)
Différences de change non réalisées	(37 435)	(855 129)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	-	23 011
Frais bancaires & Commissions de gestion	(20 097)	(42 051)
Résultat Fonds alternatifs	3 260 344	(5 942 533)

Performance des placements

	2019	2018
Somme de tous les placements au début de l'exercice	2 015 368 451	2 057 970 527
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	2 159 014 453	2 015 368 451
Placements moyens	2 019 496 374	2 052 912 138
Résultat net Placements	135 390 156	(32 485 298)
Performance des placements	6.7 %	-1.6 %

15.**Comptes de régularisation actif****Intérêts courus**

	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts courus sur Prêts	187	-
Intérêts courus sur Créances cotées	1 307 531	1 450 531
Intérêts courus sur Prêts à des collectivités publiques suisses	1 974 260	2 005 869
Total Intérêts courus	3 281 978	3 456 401

Impôts anticipés à récupérer

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts anticipés 2019	566 718	-
Impôts anticipés 2018	2 229 082	2 229 082
Impôts anticipés 2017	746 125	746 125
Total Impôts anticipés à récupérer	3 541 924	2 975 206

77

Autres actifs transitoires

	31.12.2019	31.12.2018
Charges payées d'avance	229 165	380 458
Produits à recevoir	938 682	77 651
Comptes BCGE/Avoirs oubliés	1 105 158	1 104 091
Compte courant EVEXP SA/Le Pilier	(44 784)	9 502
Investissements en cours	7 715 855	-
Total Autres actifs transitoires	9 944 076	1 571 702

16.**Autres actifs****Autres créances**

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes courants régies immobilières	(8 686)	(4 774)
Loyers à recevoir	218 831	206 886
Autres créances	49 516	629 656
Total Autres créances	259 661	831 768

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations intervenues au cours de l'exercice sous revue sont reportées dans le tableau des immobilisations ci-dessous.

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2019	39 515	47 520	46 702	88 744	166 562	389 042
Valeur brute d'acquisition						
Situation au 1 ^{er} janvier 2019	111 421	77 523	110 605	177 478	250 429	727 455
Entrées	17 979	5 080	50 573	156 622	75 826	306 081
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(36 654)	(1 485)	(15 021)	(70 670)	(16 964)	(140 794)
Situation au 31 décembre 2019	92 746	81 117	146 157	263 431	309 291	892 743
Amortissements cumulés						
Situation au 1 ^{er} janvier 2019	(71 906)	(30 003)	(63 902)	(88 735)	(83 867)	(338 414)
Amortissements ordinaires	(18 318)	(15 842)	(21 941)	(94 897)	(85 349)	(236 346)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	36 654	1 485	15 021	70 670	16 964	140 794
Situation au 31 décembre 2019	(53 570)	(44 360)	(70 822)	(112 962)	(152 252)	(433 967)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	39 176	36 757	75 335	150 469	157 039	458 776

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2018	53 497	45 999	46 663	75 305	67 343	288 807
Valeur brute d'acquisition						
Situation au 1 ^{er} janvier 2018	132 256	67 026	111 709	311 628	189 962	812 581
Entrées	12 127	17 577	16 573	84 701	178 513	309 491
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(32 963)	(7 080)	(17 678)	(218 850)	(118 046)	(394 617)
Situation au 31 décembre 2018	111 421	77 523	110 605	177 478	250 429	727 455
Amortissements cumulés						
Situation au 1 ^{er} janvier 2018	(78 759)	(21 027)	(65 046)	(236 323)	(122 620)	(523 775)
Amortissements ordinaires	(26 110)	(16 056)	(16 534)	(71 262)	(79 294)	(209 256)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	32 963	7 080	17 678	218 850	118 046	394 617
Situation au 31 décembre 2018	(71 906)	(30 003)	(63 902)	(88 735)	(83 867)	(338 414)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	39 515	47 520	46 702	88 744	166 562	389 042

17.**Comptes de régularisation passif**

	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer	526 161	191 695
Produits reçus d'avance	8 001	8 078
Comptes Clients/Avoirs oubliés	1 105 631	1 104 564
Contrats de change en cours	515 436	235 949
Provision commissions de gestion	113 929	184 309
Provision travaux Immeubles	748 500	1 358 000
Provisions diverses Immeubles	48 887	89 884
Total Comptes de régularisation passif	3 066 545	3 172 480

80

18.**Provisions non techniques****Tableaux de variation des provisions****Total des Provisions**

	Provisions Assurance	Provisions Frais de fonctionnement	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018	85 118	516 479	601 598
Constitution	74 224	238 843	313 067
Utilisation	(7 905)	(263 530)	(271 434)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2018	151 437	491 793	643 231
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2019	151 437	491 793	643 231
Constitution	23 220	304 074	327 294
Utilisation	1 733	(276 901)	(275 168)
Dissolution	(20 500)	-	(20 500)
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2019	155 891	518 966	674 857

Provisions Assurance

	Contentieux	Impôts et taxes	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018	78 947	6 172	85 118
Constitution	74 224	-	74 224
Utilisation	-	(7 905)	(7 905)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2018	153 170	(1 733)	151 437
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2019	153 170	(1 733)	151 437
Constitution	23 220	-	23 220
Utilisation	-	1 733	1 733
Dissolution	(20 500)	-	(20 500)
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2019	155 891	-	155 891

81

Provisions Frais de fonctionnement

	Personnel	Régularisation TVA	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018	366 479	150 000	516 479
Constitution	238 843	-	238 843
Utilisation	(263 530)	-	(263 530)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2018	341 793	150 000	491 793
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2019	341 793	150 000	491 793
Constitution	304 074	-	304 074
Utilisation	(276 901)	-	(276 901)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2019	368 966	150 000	518 966

19.**Provision de longévité**

Pour l'année 2019, la Provision de longévité a été dotée par comptabilisation des frais de longévité prélevés aux assurés Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle, soit CHF 311 512. —. En raison d'une perte technique d'assurance, la Provision de longévité a été utilisée du même montant pour couvrir ce déficit.

20.**Provision renforcement bases techniques**

82

	2019	2018
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	17 500 000	17 500 000
Utilisation pour modification bases techniques	-	-
Dotation par utilisation du résultat	3 500 000	-
Total Provision renforcement bases techniques	21 000 000	17 500 000

21.**Provision complément d'excédents**

	2019	2018
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	450 000	800 000
Utilisation pour les excédents de l'année	(323 075)	(477 330)
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	423 075	127 330
Total Provision complément d'excédents	550 000	450 000

22.**Provision pour revalorisation des rentes**

	2019	2018
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	5 598 438	1 250 000
Utilisation pour la revalorisation	(5 598 438)	-
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	-	4 348 438
Total Provision pour revalorisation des rentes	-	5 598 438

23.**Fonds d'excédents**

	2019	2018
Solde reporté	10 624 232	15 100 000
Rémunération	-	-
Dotation par utilisation du résultat	2 349 338	-
Solde à disposition	12 973 570	15 100 000
Attribution Provision pour revalorisation des rentes au 1 ^{er} janvier 2019	-	(4 348 438)
Attribution Provision complément d'excédents	(423 075)	(127 330)
Solde reporté Fonds d'excédents	12 550 495	10 624 232

83

24.**Produits Assurance****Revenus Assurance**

Les revenus Assurance sont reconnus à la date d'effet du contrat.

Gains (pertes) techniques

	2019	2018
Gain (perte) de transformation épargne Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	297 542	425 568
Gain (perte) de transformation épargne Autres assurances sur la vie	441 930	499 356
Gain (perte) de transformation épargne Autres assurances sur la vie euro	86 464	72 674
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	(2 018 531)	(2 187 819)
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle euro	(267 224)	(318 561)
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques Autres assurances sur la vie	988 524	(185 950)
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques Autres assurances sur la vie euro	(165 149)	(131 725)
Total Gains (pertes) techniques	(636 446)	(1 826 458)

25.**Autres charges directes liées à l'activité Assurance**

	2019	2018
Intérêts du dépôt de la réassurance	(1 976 233)	(2 052 562)
Intérêts sur les comptes de dépôt des assurés	(25 545)	(30 040)
Frais bancaires sur prestations versées	(136 055)	(112 803)
Frais de dossiers	(544)	-
Commissions des courtiers	(3 011 789)	(2 617 644)
Geste commercial	(8 677)	-
Résultat de change non réalisé	77 832	413 313
Total Autres charges directes liées à l'activité Assurance	(5 081 011)	(4 399 736)

26.**Résultat net Réassurance**

	2019	2018
Résultat Réassurance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	1 537 057	189 867
Résultat Réassurance Autres assurances sur la vie	(1 523 162)	(14 969)
Résultat net Réassurance	13 895	174 898

Résultat Réassurance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle

	2019	2018
Primes uniques	(525 240)	(495 585)
Rentes	3 426 865	3 598 655
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(1 197 061)	(1 248 511)
Surintérêt	(150 131)	(156 532)
Constitution (dissolution) Capitaux de prévoyance	1 179 686	(259 649)
Diminution (augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(2 952 903)	(1 661 025)
Résultat technique	1 755 842	412 513
Correction résultat technique années antérieures	(68 654)	(66 114)
Correction c/c réassureur années antérieures	68 654	66 114
Résultat Réassurance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	1 537 057	189 867

Résultat Réassurance Autres assurances sur la vie

	2019	2018
Primes uniques	(505 559)	(271 677)
Rentes	1 781 410	1 536 221
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(779 172)	(804 051)
Surintérêt	(100 698)	(103 698)
Constitution (dissolution) Capitaux de prévoyance	(1 139 972)	432 287
Diminution (augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	643 293	(961 991)
Résultat technique	(1 422 464)	157 941
Correction résultat technique années antérieures	-	(69 211)
Correction c/c réassureur années antérieures	-	69 211
Résultat Réassurance Autres assurances sur la vie	(1 523 162)	(14 969)

27.

Impôts

Selon l'art. 1 al. 3 de la loi du 3 décembre 1992, les Rentes Genevoises sont exonérées d'impôts, à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

28.

Honoraires de l'Organe de révision

Les honoraires de l'Organe de révision pour la révision des comptes 2019 se montent à CHF 67 700. — .

29.

Demande de l'Autorité de surveillance

Néant.

30.

Engagements de prévoyance

Selon le courrier du 24 janvier 2020 de la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle, il ressort les points suivants :

1. Réserve de cotisations de l'employeur auprès de la CIEPP

Au 31 décembre 2018	CHF 0.–
Au 31 décembre 2019	CHF 0.–

2. Avantages économiques suite à un excédent de couverture

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs n'ayant pas été atteinte au 31 décembre 2019, aucun excédent de couverture (fonds libres) ne figure au bilan de la CIEPP au 31 décembre 2019.

3. Engagements économiques suite à un découvert

La CIEPP présentait un degré de couverture selon la norme légale de 110.2 % au 31 décembre 2018. Le degré de couverture estimé au 31 décembre 2019 sera proche de 117 %. Le degré de couverture définitif pourra être transmis dans le courant du mois de mai 2020.

4. Comme fondation commune avec une solidarité complète à l'intérieur du cercle de ses affiliés, la CIEPP n'établit pas la situation financière de chaque entreprise affiliée.

31.**Prêts sur police**

	31.12.2019	31.12.2018
Montant Prêts sur police	2370581	1790496

32.**Prêts hypothécaires suisses**

Les Rentes Genevoises ont en portefeuille des prêts pour un montant de 21.2 millions de francs au 31 décembre 2019 (31.8 millions de francs au 31 décembre 2018) dans des prêts hypothécaires liés à la Fondation Hypotheka. Suite aux révélations concernant des malversations dans la société Hypotheka SA, un risque potentiel de perte a été identifié. Ce dernier ne peut pas être estimé de manière fiable. S'il venait à se réaliser, la perte serait couverte par la *Réserve de fluctuation de valeurs*. Compte tenu de ce qui précède et du niveau de cette réserve, aucune provision particulière n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2019, conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*. Néanmoins, par mesure de prudence et au vu des procédures et des négociations en cours avec les débiteurs, il a été décidé de reconnaître les revenus de ces placements à la date de réception des fonds uniquement et de ne pas tenir compte d'intérêts courus en fin d'année.

86

33.**Evénements postérieurs à la date du bilan**

Compte tenu de la situation liée au Coronavirus au printemps 2020, les Rentes Genevoises sont impactées par l'excessive volatilité des marchés. Mais, en l'état, tout est sous contrôle et les mesures nécessaires sont prises par l'Etablissement.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Rentes Genevoises

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'actuaire-conseil externe

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un actuaire-conseil externe. Ce dernier examine chaque année si les Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse offrent la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements et si les dispositions de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels sont validées sur la base du rapport de contrôle actuariel de l'actuaire-conseil externe.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes

annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi concernant les Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse et au règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Genève, le 26 mars 2020

IMPRESSUM

Publication

Rapport annuel 2019, juin 2020

Editeur

Rentes Genevoises

Responsables de la publication

Bertrand Loze, secrétaire général
et membre de la Direction
Sébastien Ramseyer, responsable marketing
et communication

Graphisme

Essencedesign SA, 1006 Lausanne

Texter

JB COMM, 1920 Martigny

Photos

Alan Humerose

Imprimerie

Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier

Tirage

1300 exemplaires

Site internet

www.rentesgenevoises.ch

Marques commerciales

Cicero, Entreprise formatrice, Le Pilier, Ethos, éco21, SIG, SGS, Net'Léman, Les miels de Stéphanie, Yacht Club de Genève, Re-Borne, Orchestre des Trois-Chêne, Genilem, Haute école de gestion Genève et MDA-Activités 50+ sont des marques déposées, propriétés de leurs détenteurs respectifs.

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50

info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

